

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25.10.2024

ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à BOUCHER Gaëlle ; BURLOT Gilbert à TALOC Bruno ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Agathe ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé à CLEC'H Vincent ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOÉTÉ Cécile (arrivée à 19h40) ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLE Marcel ; CADUDAL Véronique ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie (arrivée à 18h27) ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
DEL2024-09-186 à 192	59	14	73	15	
DEL2024-09-193 à 207	60	14	74	14	Arrivée de Virginie DOYEN
DEL2024-09-208 à 214	61	14	75	13	Arrivée de Cécile BOÉTÉ

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 18 septembre 2024
Secrétaire de séance Christian PRIGENT

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Bégard pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Compte rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- ❖ Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024
- ❖ Désignation d'un représentant au sein du Syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz-Breizh

Commission Stratégies pour la biodiversité

- Énergie
 - Contrat Chaleur Renouvelable : modalités de mise en œuvre des attributions de subventions
- Biodiversité et environnement
 - Convention partenariale 2024-2026 avec la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh pour le site Natura 2000 « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères »
 - Convention d'occupation temporaire pour l'hébergement de la Maison de l'estuaire de Plourivo

Commission Économie, ouverture et grands projets

- Économie, accompagnement des entreprises
 - Viviers de Loguivy de la Mer : révision des tarifs
 - Projet Alimentaire Territorial : orientations

Commission Aménagement et revitalisation des territoires

- Urbanisme
 - Modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) justification de l'utilité des ouvertures à l'urbanisation
- Habitat et renouvellement urbain
 - Subvention pour le logement social sur le programme Terres d'Armor Habitat à Belle-Isle-en-Terre pour 16 logements – réhabilitation
 - Subvention pour le logement social sur le programme Armorique Habitat à Plouëc-du-Trieux pour 4 logements neufs

Commission Eau et assainissement

- Eau et assainissement
 - Régie Guingamp-Paimpol Eau : règlements de services Eau Potable : modification
 - Régie Guingamp-Paimpol Eau : règlements de services assainissement collectif : modification
 - Régie Guingamp-Paimpol Eau : adoption du contrat collectif de santé à compter du 1^{er} octobre 2024 : adhésion collective
 - Régie Guingamp-Paimpol Eau : adoption du contrat collectif de prévoyance à compter du 1^{er} octobre 2024 : adhésion collective
 - Plan d'actions visant à supprimer ou réduire les sources de pollutions bactériologiques en baie de Paimpol et dans l'estuaire du Trieux

Commission Finances et évaluation

- Finances
 - Affectation des résultats 2023 : budget assainissement collectif
 - Clôture du budget annexe SPANC

Commission Nouvelles dynamiques territoriales

- Tourisme
 - Projet véloroute : validation et mise en œuvre
 - Les Portes du Vent: mise en œuvre du projet et son financement
- Culture
 - Candidature au label 100 % Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
 - Projet culturel du territoire
 - MILMARIN : tarifs animation et boutique
- Sport
 - Mise en œuvre du P.O.S.S. (Plan d'Organisation de Surveillance des Secours) dans les piscines

Commission Service public communautaire

- Coopérations décentralisées
 - Appel à projets territoires volontaires (accueil et envoi de services civiques)

Commission Développement humain et social

- CIAS
 - Rapport d'activité 2023
- Accueil des Gens du voyage
 - Convention de reversement aide au logement temporaire
 - Location terrain familial locatif à Guingamp

DEL2024-09-186

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération à désigner un.e. secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Christian PRIGENT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2024-09-187

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

Période : juin 2024

Décisions marchés publics/accords-cadres

MP2024-06-019 DU 11/06/2024		Déclaration sans suite du lot n°2 du marché de réalisation de travaux pour la mise en sécurité et la pérennité de la maison Fournis - relance
Lot n°2 : Réfection ou remplacement de la couverture ardoise		Déclaration sans suite
MP2024-06-020 DU 11/06/2024		Attribution du marché d'étude prospective pour la définition de la stratégie tarifaire de la régie Guingamp Paimpol Eau
Lot unique	CITEXIA (PARIS)	Montant total de la partie forfaitaire fixe : 46 400.00 € HT dont : -tranche ferme : 45 500.00 € HT -tranche optionnelle 1 : 900.00 € HT Montant de la partie unitaire variable : minimum de 0 € et maximum de 5 000 € HT

Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)

04/06/2024		Achat de matériel nautique d'enseignement
Fournitures Marché ordinaire	SEXTANT CENTRALE (29170 SAINT-EVARZEC)	31 513,00 € HT
26/06/2024		Etude prospective financière 2025-2030
Services Marché ordinaire	Ressources Consultants Finances (Rennes)	9 900 € HT

Attribution marchés spécifiques du système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules d'occasion

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2022-09-167 du 27 septembre 2022.

2024-012 06/06/2024	Marché spécifique n°24 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires		
Lot unique : Achat d'un véhicule électrique d'occasion type citadine– autonomie > à 330 kms	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 29 633,76€ TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours
2024-013 08/06/2024	Marché spécifique n°25 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires		
Lot unique : Achat d'un véhicule	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT	Montant total (véhicule, carte grise,	Démarrage à la notification pour un délai

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

électrique d'occasion type citadine– autonomie > à 330 kms	22970 PLOUMAGOAR	frais divers) : 25 533,76 € TTC	de livraison de 15 jours
2024-014 08/06/2024	Marché spécifique n°26 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires		
Lot n°1 : Achat véhicule léger thermique d'occasion avec reprise	Déclaration sans suite		
Lot 2 : Achat véhicule type citadine thermique d'occasion 5 places avec reprise	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 10 800 € TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours
2024-015 16/06/2024	Marché spécifique n°27 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires		
Lot unique : Achat en occasion d'une fourgonnette utilitaire électrique avec reprise	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 30 626,76€ TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours
2024-016 13/06/2024	Marché spécifique n°28 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires		
Lot unique : Achat d'un véhicule électrique d'occasion type citadine– autonomie > à 330 kms	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 19 886,96€ TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours

Décisions du Président

2024-05-095	Attribution d'une aide de 4 000 € à la création et à l'amélioration des logements saisonniers - Mme Valérie FORTINEAU	30.05.2024
2024-05-096	Convention de mise à disposition d'un local avec Guingamp-Habitat - Campus universitaire de la Tour d'Auvergne pour une durée de 3 ans à compter du 03.06.2024 (loyer mensuel de 248.88 € HT + 59.25 € HT de charges)	03.06.2024
2024-06-097	Décision d'attribution d'une subvention de 3 000,00 €, à l'EI Mme Laura PICOLLEC - BARA'KA PAIN sur la commune de Bulat-Pestivien. Acquisition d'un surgélateur ainsi que d'une armoire négative. PASS Commerce Artisanat	04.06.2024
2024-06-098	Décision d'attribution d'une subvention de 7 500,00 € à la SARL MARA - Les délices de Callac (Boulangerie-Pâtisserie) sur la commune de Callac. Mise en place d'une enseigne, acquisition de matériel de production et reprise des immobilisations corporelles du fonds de commerce. PASS Commerce Artisanat (LI reçue avant la révision du dispositif)	04.06.2024
2024-06-099	Décision d'attribution d'une subvention de 2 287,67 € à la SARL SUNERGY SYSTEMS (entreprise d'installation de panneaux photovoltaïques) sur la	04.06.2024

	commune de Péder nec. Acquisition gros outillages, achats numériques (logiciel de calculs thermique et ordinateur). PASS Commerce Artisanat	
2024-06-100	Décision d'attribution d'une subvention de 3 142,69 € à la SARL Fanny JEZEQUEL-LE CORRE. Enseigne Chez Ginette (vente de mobilier et de décoration) sur la commune de Paimpol. Réalisation de travaux immobiliers (peinture, papier-peint, éclairage), habillage tissu du comptoir et achat d'une caisse enregistreuse numérique. PASS Commerce Artisanat	04.06.2024
2024-06-101	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle, par M. et Mme SAUZAY (propriétaires de terrains situés sur la commune de Plouézec), auprès du Tribunal Administratif de Rennes contestant le classement de leurs parcelles en zone agricole	10.06.2024
2024-06-102	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle, par un agent communautaire, devant le tribunal administratif de Rennes contestant un licenciement à l'issue d'une période d'essai	10.06.2024
2024-06-103	Projet Pôle enfance-jeunesse de Bourbriac - Acquisition de la parcelle B1638 de 307 m ² à l'euro symbolique, hors frais d'acte, auprès de la commune de Bourbriac	14.06.2024
2024-06-104	Convention de servitudes ENEDIS - BOURBRIAC - 44, rue du télégraphe - parcelle B 1615 pour l'implantation d'une canalisation souterraine et ouvrages accessoires	18.06.2024
2024-06-105	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle, par les consorts Conan (propriétaires de terrains situés sur la commune de Paimpol), auprès du Tribunal Administratif de Rennes ayant pour objet une demande indemnitaire suite au classement de leur parcelle en zone agricole dans le PLUi	20.06.2024
2024-06-106	Acquisition de parcelles appartenant à Mme Martine LE CABEC au Palacret à SAINT-LAURENT (15 945 m ² au prix total de 6 400 € hors frais d'acte) afin de faciliter les aménagements et l'entretien sur la voie d'accès au site et la préservation des boisements contigus	20.06.2024
2024-06-107	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle, par M. et Mme Jacky GRIMAULT (propriétaires de terrains situés sur la commune de Guingamp), auprès du Tribunal Administratif de Rennes contestant le classement de leurs parcelles et la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)	27.06.2024
2024-06-108	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle, par la SAS Carrières de Brandefert (propriétaire de terrains situés sur la commune de Calanhel), auprès du Tribunal Administratif de Rennes contestant le classement de leurs parcelles et la création d'un espace boisé classé et d'un espace boisé paysagé	27.06.2024
2024-06-109	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle, par les consorts CONAN (propriétaires de terrains situés sur la commune de Paimpol), auprès du Tribunal Administratif de Rennes contestant le classement de leur parcelle en zone agricole dans le PLUi	28.06.2024
2024-07-110	Convention de mise à disposition d'un local d'une superficie de 23.46 m ² propriété de Guingamp Habitat situé sur le campus universitaire de la Tour d'Auvergne pour une durée de 3 ans à compter du 01-07-2024 (loyer mensuel de 261.13 € HT et de 23.42 € HT de charges)	04-07-2024
2024-07-111	Décision attribution subvention de 2 000 €, à El Cédric BERNARD (Elevage apicole) commune de Bulat-Pestivien, pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement à la commercialisation et élaboration graphique de supports de communication. Aide au conseil pour des projets	09.07.2024

	d'investissement liés à la transformation et la commercialisation des productions locales « De Minimis ».	
2024-07-112	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec la SAS AGILYTIS - atelier relais n°9 - Maison de l'Entreprise - 2 rue Capitaine Henry de Mauduit à Paimpol prévoyant de fixer le terme de l'occupation au 30.09.2024 au lieu du 31.07.2024	11.07.2024

Bureau Communautaire

Le Président porte à connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le Bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau communautaire du 25 juin 2024 :

DELBU2024-06-050	Développement économique : ENVIR'A partenariat Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Unanimité
DELBU2024-06-051	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : création de poste "Gestionnaire des affaires foncières" - régularisation de grade suite à recrutement sur poste vacant	Unanimité
DELBU2024-06-052	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : création de poste liée à un nouveau besoin : chef de service tourisme	Unanimité
DELBU2024-06-053	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : poste assistant d'enseignement artistique - diminution de la Durée Hebdomadaire de Service	Unanimité
DELBU2024-06-054	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : avancements de grade	Unanimité

Bureau communautaire du 17 septembre 2024 :

DELBU2024-09-055	Commande publique : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : lavage et désinfection de contenants de collecte du service déchets - lots n°1 et 2	Unanimité
DELBU2024-09-056	Commande publique : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : fourniture, livraison, montage de mobilier neuf pour les services administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération - lots n°1, 2, 3 et 4	Unanimité
DELBU2024-09-057	Commande publique : Attribution de l'accord-cadre composite : exploitation et maintenance CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) des bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération - lots n°1 et 2	Unanimité
DELBU2024-09-058	Commande publique : Attribution marché "Conception-réalisation relative à la restructuration de la station de traitement des eaux usées de Pont-Ezer à Plouisy"	Unanimité
DELBU2024-09-059	Biodiversité en environnement : Convention d'expérimentation végétale sur le site du Conservatoire du littoral de la forêt de Penhoat-Lancerf (commune de Plourivo) géré par l'Agglomération	Unanimité

Procès-verbal

DELBU2024-09-060	Biodiversité et environnement : Convention de gestion sur des parcelles privées du marais de Kerpallud à Ploubazlanec sur le site Natura 2000 Trégor-Goëlo pour la lutte contre les plantes invasives	Majorité
DELBU2024-09-061	Biodiversité et environnement : Convention 2024-2027 avec les partenaires du programme d'éducation à l'environnement porté par l'Agglomération à destination des écoles maternelles et primaires	Unanimité
DELBU2024-09-062	Energie : Schéma de développement de la méthanisation à l'échelle du Pays de Guingamp : avenant à la convention de mandat avec Leff Armor Communauté pour la réalisation de l'étude	Unanimité
DELBU2024-09-063	Energie : Convention financière pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Callac	Unanimité
DELBU2024-09-064	Eau et assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bourbriac pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales : rue de Goas ar Mogn	Unanimité
DELBU2024-09-065	Eau et assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Grâces pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales : rue du Château de Kéribot	Unanimité
DELBU2024-09-066	Eau et assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Paimpol pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales : rue de Min Guen	Unanimité
DELBU2024-09-067	Eau et assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Agathon pour la réalisation de travaux des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales : rues de Kervingleu et des Écoles	Unanimité
DELBU2024-09-068	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : mise à jour des effectifs en lien avec les promotions internes	Unanimité
DELBU2024-09-069	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : création de poste (nouvelles missions et départ d'un agent) service moyens généraux	Unanimité
DELBU2024-09-070	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : régie eau et assainissement - transformation d'un poste de surveillant de travaux en contrôleur de travaux	Unanimité
DELBU2024-09-071	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : réorganisation du temps de direction et du temps infirmiers dans les crèches	Unanimité
DELBU2024-09-072	Economie : Cession d'un terrain à la SAS TILLY Michel, Zone d'Activités de Poul Vran à Plouisy	Unanimité
DELBU2024-09-073	Economie : Cession d'un terrain à la Chocolaterie le Duo, Zone d'activités de Poul Vran à Plouisy	Unanimité
DELBU2024-09-074	Economie : Cession d'un terrain à M. LE CHAMPION, Zone d'activités de Poul Vran à Plouisy	Majorité
DELBU2024-09-075	Economie : Cession d'un terrain à M. André Van Thanh PHAM, espace commercial de Saint-Loup à Pabu	Unanimité
DELBU2024-09-076	Economie : Cession d'un terrain à la SARL RL COUVREURS, Zone de Kergioniou à Callac	Unanimité

DELBU2024-09-077	Culture : MILMARIN : convention de partenariat avec Les Vélos d'Armor Tourisme	Unanimité
DELBU2024-09-078	Culture : Convention de l'entente portant la destination Baie de Saint-Brieuc-Paimpol-Les caps : avenant	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide de prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2024-09-188

APPROBATION PROCES VERBAL DU 25 JUIN 2024

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 25 juin 2024.

Le procès-verbal du mardi 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents au Conseil d'agglomération.

DEL2024-09-189

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DU KREIZ-BREIZH

Vincent LE MEAUX : Il nous faut désigner un représentant au sein du Syndicat mixte d'adduction en eau potable Kreiz-Breizh, et nous avons la proposition d'une personne, puisque c'était un conseiller municipal à l'eau qui a démissionné de son poste de conseiller et donc cela emporte toutes les délégations, qui nous est proposée, Madame Marie-Paule BOURDOULOUS. Pas d'avis contraire, si tant est que quelqu'un souhaitait représenter au SMKB (Syndicat mixte du Kreiz-Breizh).

Donc je propose la candidature de Madame Marie-Paule BOURDOULOUS pour représenter au sein du collectif Guingamp-paimpolais (puisque'ils sont plusieurs) notre Agglomération au Syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz-Breizh.

Lors du Conseil d'agglomération du 15 septembre 2020, le Conseil d'agglomération a désigné les élus communautaires et municipaux dans les organismes.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BOURGEAIS du Conseil Municipal de Lohuec, il est proposé de procéder à une nouvelle désignation au sein du Syndicat Mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh (poste de titulaire).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Procède à la désignation de **Madame Marie-Paule LE BOURDOULOUS** élue titulaire au sein du Syndicat Mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh.

DEL2024-09-190

CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Vincent LE MEAUX : Nous allons commencer par la commission Stratégie pour la biodiversité, avec deux sujets qui sont aujourd'hui évoqués, l'un concernant l'énergie, l'autre la biodiversité et l'environnement avec un sujet majeur, et je vais la parole à Christian PRIGENT pour nous présenter un dossier parmi les trois, et si vous avez des questions à poser sur les deux autres dossiers, vous pourrez le faire, avec les vice-présidents qui sont là pour répondre. Christian, la parole est à toi.

Christian PRIGENT : Je vais proposer de présenter le contrat de chaleur renouvelable. C'est assez rapide, mais il faut quand même pouvoir en reparler, puisqu'on avait voté, il y a quelque temps, lors d'un Conseil communautaire ce contrat de chaleur, qui nous permet de regrouper plusieurs projets de communes qui n'auraient pas eu accès à ces subventions de l'ADEME, et en regroupant les projets, on peut arriver à avoir des subventions très intéressantes. Pour l'instant, quand on a voté cela, il y avait huit projets en cours. Aujourd'hui, il y en a un petit peu, puisqu'on a des communes qui se sont rapprochées de nous, pour avoir ces études et pouvoir en bénéficier.

Aujourd'hui, ce qui vous est demandé, c'est plutôt de pouvoir commencer à libérer... de façon à ce que le Président puisse signer les paiements de ces fonds chaleur, après acceptation de l'ADEME, parce que l'ADEME étudie chaque dossier. L'Agglomération les regroupe, l'ADEME étudie chaque dossier, et l'Agglomération avance l'argent, mais elle est très vite remboursée par l'ADEME dans ce cadre-là. Et on a aussi demandé une participation de 2 % des subventions obtenues, pour pouvoir rémunérer le travail des techniciens, mais c'est bien 2 % des subventions obtenues.

Ce fonds ne s'adresse pas seulement aux communes, il s'adresse aux professionnels aussi, que ce soit agricoles ou autres ; il s'adresse à tous les professionnels dans le cadre de contrats. Ça va de la géothermie au réseau de chaleur bois. Pas le photovoltaïque – le photovoltaïque n'est pas compris dedans, mais le solaire thermique.

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il des questions sur ce dossier en particulier, avant de passer aux deux autres ? Donc, sujets qui prennent vraiment de l'ampleur. Le travail est aujourd'hui fait, quelques mois après avoir ainsi mis en œuvre cette politique Contrat de Chaleur Renouvelable.

Un Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) a été mis en place avec l'ADEME pour une durée de 3 ans sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce dispositif permet concrètement d'organiser la montée en puissance des filières thermiques d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) sur le territoire, et de mieux accompagner les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs installations, en cohérence avec la trajectoire fixée par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce CCR implique un engagement de l'Agglomération à animer le dispositif auprès des partenaires et à assurer la gestion déléguée des subventions pour le compte de l'ADEME, avec le soutien éventuel de partenaires extérieurs, pour l'instruction technique des dossiers. Une convention de mandat entre l'ADEME et l'Agglomération organise les conditions de cette délégation (délibération du 12 décembre 2023).

L'Agglomération pré-instruit les dossiers de demandes de subventions pour le compte de l'ADEME. Les montants d'aides retenus seront versés aux bénéficiaires par l'Agglomération, qui sera ensuite remboursée par l'ADEME.

Un contrat sera rédigé entre l'Agglomération et chaque bénéficiaire de subvention suite à l'instruction du dossier par le comité de l'ADEME.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-34 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, L.123-19, R229-51 et suivants ;
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le décret n°2016-846 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air-énergie territorial ;
Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et les stratégies nationales bas carbone I et II ;
Vu la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2023 ;
Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Région Bretagne, approuvé le 18 décembre 2020 ;
Vu la délibération n° 20181128B du 27 novembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu la délibération n° 20200142 du 4 février 2020 validant le diagnostic et la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu la délibération n°2023-09-170 du 26 septembre 2023, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial ;
Vu la délibération n°2023-12-262 du 12 décembre 2023 approuvant le Contrat Chaleur Renouvelable ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les principes de participation de 2 % par les bénéficiaires ;
- Autorise le Président à mener les échanges avec les différents bénéficiaires potentiels et formaliser les dossiers individuels pour chaque porteur de projet ;
- Confie au Président, pendant la durée du contrat chaleur renouvelable (2024-2026) par délégation, l'attribution de subventions.

DEL2024-09-191

CONVENTION PARTENARIALE 2024-2026 AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH POUR LE SITE NATURA 2000 « TÊTES DE BASSIN DU BLAVET ET DE L'HYÈRES »

Vincent LE MEAUX : Concernant la convention partenariale 2024-2026 avec la communauté de communes du Kreiz-Breizh pour le site Natura 2000 « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères », et l'autre sujet concernant l'hébergement de la Maison de l'Estuaire de Plourivo, y a-t-il des questions à poser, avant qu'il ne soit proposé au Vice-président de présenter les enjeux ? Est-ce qu'il y a des questions sur ces dossiers ? Jean-Pierre GIUNTINI, as-tu des observations à faire sur ces dossiers qui sont majeurs, notamment le premier, qui sera mis en valeur dans quelques jours ?

Jean-Pierre GIUNTINI : C'est une convention avec la communauté du Kreiz-Breizh et nous-mêmes, sur le site Natura 2000 du bassin du Blavet et de l'Hyères. Il faut savoir que GPA est actionnaire ou est concernée par trois bassins de Natura 2000, dont l'un est situé dans le sud de notre Agglomération. C'est le bassin du Blavet et de l'Hyères. Ce bassin est concerné par une action Natura 2000. Les actions Natura 2000 sont des actions qui ont pour but de préserver les habitats, et en particulier des habitats sensibles, naturels, par exemple les tourbières, les landes, les zones humides, et de préserver aussi un certain nombre d'espèces, donc de préserver la biodiversité, mais surtout des espèces sensibles. On peut citer quelques-unes de ces espèces sensibles, comme la loutre, l'écrevisse à pattes blanches, la mulette perlière, etc. Ce sont des actions qui sont menées sur ces sites. Il faut savoir que ça représente à peu près 3 600 ha de surface, et les deux tiers sont sur le territoire de GPA, l'autre tiers est sur le territoire de la communauté de communes du Kreiz-Breizh. On partage les responsabilités. Il est prévu que le Président de ce site Natura 2000 provienne de la communauté de communes du Kreiz-Breizh, et que GPA soit gestionnaire des actions pour l'ensemble de ce site.

Vincent LE MEAUX : Merci.

Jean-Pierre GIUNTINI : Peut-être une petite précision encore, pour rappeler qu'une action de communication est prévue le 1^{er} octobre sur ce site, à Saint-Nicodème exactement, avec une présentation d'affiches et d'autres documents dont le but est de faire connaître ce que c'est qu'un site Natura 2000, et en particulier ce site du Blavet et de l'Hyères. C'est vrai que bien souvent, les personnes ne savent pas ce que c'est qu'un site Natura 2000. C'est pourtant des sites qui sont importants, qui sont à préserver. Il y en a un certain nombre en France, dont celui-ci qui est sur notre territoire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est opérateur du site Natura 2000 « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères » FR 5300007 et exerce cette mission au titre de la compétence facultative « Soutien à la protection et la valorisation des espaces naturels » ;

Considérant la répartition historique des rôles exercés par Guingamp-Paimpol Agglomération et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh pour l'animation et le portage politique du Comité de pilotage du site Natura 2000 ;

Considérant la convention de partenariat 2024-2026 avec la Communauté de Communes du Kreiz Breizh ci-annexée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les modalités de partenariat avec la Communauté de Communes du Kreiz Breizh pour l'animation et le portage politique du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Têtes de bassins du Blavet et de l'Hyères » ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

DEL2024-09-192

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'HÉBERGEMENT DE LA MAISON DE L'ESTUAIRE DE PLOURIVO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de gestion des sites appartenant au Conservatoire du littoral gérés par l'Agglomération en date du 6 octobre 2021 ;

Considérant les enjeux liés aux actions menées par l'Agglomération pour la gestion des terrains du Conservatoire du littoral ;

Considérant l'intérêt de faciliter l'accueil ponctuel de résidents dans le cadre de missions en lien avec le projet de la Maison de l'estuaire ;

Il est proposé de rédiger une convention d'occupation temporaire pour l'usage ponctuel de l'hébergement à la Maison de l'estuaire, sur le site de Penhoat-Lancerf à Plourivo.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'agglomération :

- Valide le principe de gratuité de l'hébergement de la Maison de l'estuaire pour les publics suivants : stagiaires, chercheurs, équipe du site pour mener à bien les missions nécessitant une présence matinale, tardive ou nocturne ;
- Adopte le principe de la convention d'occupation temporaire type pour l'hébergement de la Maison de l'estuaire (en annexe).

DEL2024-09-193

VIVIERS DE LOGUIVY DE LA MER : MODIFICATION DES TARIFS

Vincent LE MEAUX : Philippe LE GOFF, dossier Économie, ouvertures et grands projets, avec Fanny CHAPPÉ, sans doute.

Philippe LE GOFF : J'allais vous dire que j'ai délégué à Fanny CHAPPÉ et à Christian PRIGENT, qui sont côte à côte, ça tombe bien, sur les deux questions. Ça, c'est un Vice-président qui travaille bien !

Vincent LE MEAUX : Un Vice-président qui délègue. Fanny CHAPPÉ, et après, sur le PAT, on écouterait Christian PRIGENT.

Fanny CHAPPÉ : Merci à Philippe LE GOFF et Samuel LE GAOUYAT ! Donc petit point sur la tarification des viviers de Loguivy-de-la-Mer. Je ne représente pas l'équipement, que vous connaissez bien toutes et tous maintenant. La Trésorerie nous a demandé de revoir les tarifs, en l'occurrence de préciser la TVA, puisqu'on n'avait pas donné les tarifs HT, et de revoir également le montant des charges, ce qui nous a permis de refaire un point. Les charges d'électricité (je ne sais pas si vous vous souvenez) étaient estimées sur la base d'un tarif unique sur 12 mois. C'était aussi l'occasion de regarder si on ne pouvait pas apporter plus de souplesse, donc on a regardé les tarifs. Et porter à connaissance de toutes et tous (au cas où ce ne serait pas le cas) qu'on est dans un contexte plutôt défavorable pour les ostréiculteurs, dont les chiffres d'affaires sont dégradés ces mois-ci, et il paraît, contexte plutôt défavorable pour les pêcheurs également sur les araignées. Donc dans des contextes défavorables, il nous a semblé pertinent de revoir les tarifications des bassins. Je parle bien uniquement des bassins.

C'est pour ça que, comme vous l'avez vu dans la délibération, il vous est proposé des tarifs à la baisse, sachant que nous sommes sur un taux d'occupation des bassins qui est encourageant. D'ailleurs, on pourrait revenir vers vous avec des données plus précises, puisque nous avons recruté une nouvelle responsable. Et l'idée, avec ces tarifs à la baisse, c'est d'apporter une plus grande souplesse qui correspond aux besoins, qui correspond aux demandes et de pouvoir augmenter les taux d'occupation. Donc tarifs à la baisse, mais possibilité de fait d'avoir un taux d'occupation encore plus important.

Au-delà de la délibération, j'en profite pour rappeler que les studios sont loués. Ça, c'est aussi un service qui est utile. Les deux studios sont loués. Nous allons pouvoir bientôt procéder à la commercialisation des chambres froides et des bureaux, donc encore de beaux leviers à actionner. Et dans cette période test de trois ans, nous sommes à huit mois, avec des signaux très positifs, quand on regarde les chiffres.

Donc c'est une proposition de tarification à la baisse des bassins.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour ces précisions. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires à faire sur ce rapport ?

Maintenant que nous avons un nouveau ministre, nous allons pouvoir faire l'inauguration, puisque ça fait trois mois que nous attendions ce temps. Ce serait très bien de pouvoir quand même valoriser médiatiquement cet équipement, qui est original dans le paysage maritime et de l'économie maritime bretonne et française.

Dans le cadre de la phase de test de la gestion directe de l'équipement des Viviers de Loguivy de la Mer, il est proposé d'apporter des modifications sur la grille tarifaire des Viviers de Loguivy de la Mer.

Considérant que la délibération n°2023-10-199 est à clarifier à la demande du Trésor Public ;

Considérant que les charges d'électricité sont moins élevées que prévues ;

Considérant les conditions économiques depuis le début d'année pour les ostréiculteurs sont défavorables ;

Considérant les conditions de vente des araignées depuis le début d'année sont défavorables ;

Considérant que la mise en œuvre des précédents tarifs ne favorise pas la souplesse attendue pour ce type d'équipement ;

Il convient d'actualiser la tarification de l'équipement Viviers de Loguivy de la Mer. La proposition porte sur une baisse et une simplification des tarifs proposés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la clarification des tarifs couvrant la période du 1^{er} mars jusqu'à la date d'effet de la modification des tarifs objet de la présente délibération ;
- Valide la modification des tarifs selon la grille tarifaire présentée en annexe pour une application à la date d'effet de la présente délibération.

DEL2024-09-194

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : ORIENTATIONS

Vincent LE MEAUX : Christian PRIGENT, il est important que tu puisses faire un point sur le projet alimentaire territorial.

Christian PRIGENT : On revient vers vous pour le projet alimentaire territorial, sachant qu'on a déjà travaillé depuis quelques années sur le projet alimentaire territorial n° 1, qui a démarré en 2022. Ce projet alimentaire a dégagé toute une série de connaissances qu'on a pu prendre en compte sur l'ensemble de notre territoire, par rapport au développement de l'agriculture et des transformations, et aussi de l'alimentation locale. C'était le premier niveau. Le deuxième niveau, normalement, c'est les mises en application, mais on a déjà travaillé énormément sur les mises en application, puisque, aujourd'hui, par exemple, il y a la Maison de l'alimentation qui est présente sur la place du Centre à Guingamp, où il y a eu 25 actions qui ont été faites sur l'Agglomération et qui ont eu un très gros succès. Je crois qu'il y avait 70 enfants qui recherchaient des indices à la mairie de Guingamp mercredi dernier. Ça a rencontré un très grand succès. Et de là, on a pu, en interrogeant les gens, comprendre que les gens ne connaissent pas l'alimentation : on s'est rendu compte que vraiment, il y a une méconnaissance des produits, une méconnaissance de la façon de le faire. On a l'impression que tout le monde connaît tout, mais en fait non. On a parlé de régime méditerranéen, 70 % des personnes, des parents d'élèves, des enfants qui étaient là, ne savaient pas ce que c'était, ne savaient pas ce qu'il y avait dedans. Donc on s'est dit « il y a encore du travail à faire ». D'où l'intérêt pour nous de continuer sur ces PAT.

Le niveau 1 arrive à son terme. On a eu un appel à projets qui a été demandé par l'État et qui nous a demandé de le présenter très rapidement, puisqu'on a eu les directives le 15 juin et il est à présenter pour le 28 septembre. Donc très peu de temps. Premier arrivé, premier servi : c'est ce qu'on nous a dit. Avec des dossiers très lourds à monter. Je peux saluer d'ailleurs la chargée de mission qui a fait un travail... Même pendant tout l'été, elle a travaillé dessus pour pouvoir arriver à présenter son dossier pour la semaine prochaine. Dans ce cadre-là, il faut que nous travaillions aussi, pour pouvoir voter ce projet de PAT.

Le projet reprend toutes les stratégies qu'on a mises en place jusque-là. On n'est pas allés chercher dans des stratégies qu'on ne pouvait pas mettre en place. On a continué à garder ce que l'on pouvait travailler, les enjeux qu'on avait chez nous, et ne pas chercher à tout vouloir faire. Ce plan alimentaire territorial couvre tous les domaines des politiques de l'Agglomération, puisque ça couvre le plan Climat-Air-Énergie qui lui, déjà prend une grande partie de ce qui se fait dans notre territoire, les stratégies de la mer et du littoral, parce que le PAT, ce n'est pas que l'agriculture. C'est la maritimité, c'est toute la zone maritime. Les trajectoires zéro déchet, puisqu'en fait aussi, on l'a vu aujourd'hui, il y avait des articles sur les journaux pour dénoncer un peu le gaspillage alimentaire qui se fait à tous les niveaux de production. Les politiques environnementales sur le bocage, sur la biodiversité, sur la santé, puisqu'alimentation = santé. Ou encore des documents d'aménagement du territoire, qui nous servent, comme le SCoT et le PLUI.

On avait fait des ateliers de concertation. Cinq ateliers ont eu lieu sur le mois d'octobre-novembre, l'année dernière, avec une très belle participation. Une participation très variée, de gens engagés ou moins engagés, d'agriculteurs, de transformateurs, de commerçants (l'Union des commerçants était présente). On a vraiment eu un panel qui nous a permis d'avoir des propositions très intéressantes. Ces propositions, on les a travaillées, parce que certaines ne rentraient pas dans nos politiques, ne faisaient pas partie de ce que l'on devait faire. Par contre, on a pu présenter nos propositions aux participants de ces ateliers avant d'aller plus loin, et ça a été très bien accueilli, avec une belle participation.

Dans nos propositions, c'est de favoriser un développement toujours des exploitations, les renouvellements, les fonciers agricoles aussi, parce qu'on a vu que la difficulté, souvent, c'est l'accès au foncier. Soutenir les performances agroenvironnementales. Soutenir aussi l'accompagnement des agriculteurs, c'est-à-dire le bien-être : essayer, grâce à la MSA, grâce à d'autres partenaires, de pouvoir aussi se retrouver avec des gens qui ont envie d'être agriculteurs et qui veulent le rester. Et ça passe par une politique importante de proximité de notre part. Soutenir la structuration des filières alimentaires, c'est développer aussi la logistique. Aujourd'hui, une association qui déjà est dans le domaine a un projet. C'est l'ESATCO de Plouisy, qui est dans le domaine de tout ce qui est légumerie, qui fait de la distribution et qui voudrait aujourd'hui, avec notre appui, se lancer dans tout ce qui est logistique : appuyer la logistique, ce qui est très intéressant pour nous, et pour eux. On y travaille sérieusement. Autrement, améliorer l'accès à une alimentation saine et locale. Accompagner le changement de pratiques des restaurations collectives, sachant que beaucoup de restaurations collectives... Alors, ça s'améliore nettement, avec tout ce qui a été fait, dans toutes les politiques qu'on a pu mener, tout le travail qu'on a fait avec des cuisiniers, tout ce qu'on a pu proposer, toutes les fiches... On a présenté aussi tout ce qui était production disponible sur notre territoire. Tout ça, ça a été quelque chose qui a apporté beaucoup à la restauration collective, et on voit un changement assez prégnant de tout ce qui se passe sur notre territoire. Améliorer aussi l'accès à une alimentation saine pour les plus précaires. On travaille sur les jardins partagés. On en a deux, un à Bégard, un à Callac, mais il y a peut-être d'autres projets qui sont en cours. Là-dessus, on a des bénévoles de ces jardins partagés qui sont prêts à échanger, pour pouvoir faire évoluer les gens qui voudraient entrer dans ce domaine-là, sachant que dans ces jardins partagés, l'ensemble des productions vont aux plus précaires, c'est bien tout l'ensemble de la production qui y va. Et sensibiliser les habitants à une alimentation saine, locale et de qualité. Le Salon de la gastronomie a été un des vecteurs les plus importants qu'on a pu avoir. On a pu faire valoriser nos producteurs, mais aussi valoriser les savoir-faire de nos commerçants, les savoir-faire de nos cuisiniers de cantine. Enfin, vraiment, ça a été un tournant dans l'éducation à l'alimentation.

Un plan de financement a été demandé, mais il y a beaucoup de choses qui sont déjà en cours. Les actions en faveur du bocage sont déjà financées. Ce sont des choses qu'on travaille déjà. On avait hier le COPIL de compte rendu du travail fait sur le bocage. Sur les MAEC, les animations, les réalisations de diagnostic, ce sont des choses qu'on fait déjà, donc ça rentre déjà dans le cadre du budget. Ce sont déjà des choses qu'on a mises en place. Les aides à l'installation agricole et aquacole. Et l'aide à la commercialisation des productions locales sur cinq ans : ce sont des choses qui sont déjà en place par l'Agglomération, qui ont été intégrées à notre plan d'action. Notre demande, donc, c'est de pouvoir

bénéficier d'un budget de 405 000 € sur cinq ans, qui s'élèverait à 140 000 € pour le poste à temps plein, puisque le PAT 2 demande absolument une animation permanente autour du PAT. Une partie de ces actions sont financées par la DRAAF, l'ADEME, je ne vais pas les citer tous. J'espère que ces subventions, avec les difficultés de l'État, se maintiendront. De même pour le fonds chaleur, j'espère que ça se maintiendra. C'est pareil, c'est tout avec des points d'interrogation.

Voilà ce que je peux dire sur le plan alimentaire territorial aujourd'hui. On a très bien avancé. Les projets qui sont proposés sont des projets que l'on sait pouvoir faire aboutir. On sait qu'ils peuvent avancer et qu'on devrait avoir des résultats. On commence déjà à avoir des résultats, et on devrait avoir des résultats encore plus rapides. Voilà ce que j'aurais à dire, moi, sur le PAT.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cette présentation qui s'est faite dans la clarté et qui nous permet de voir que ce grand projet de l'Agglomération prend forme désormais. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations de la part des collègues sur ce dispositif ?

Rémy GUILLOU : Pas de question, juste, dans le prolongement de ce qu'a dit Christian PRIGENT, signaler que ce matin, nous avons posé la première pierre de la nouvelle légumerie de l'ESATCO à Plouisy, l'ESATCO qui fournit des légumes prêts à l'utilisation, à l'emploi. Et donc ils entendent développer aussi leurs services de vente de légumes prêts à l'emploi dans les cantines, les restaurants scolaires, les restaurants d'entreprise, etc. Un bel équipement, et qui donnera de bonnes conditions de travail aux ouvriers de l'ESATCO.

Vincent LE MEAUX : C'est une bonne nouvelle. D'autres questions, observations ou remarques ? Non. Il y aura l'articulation à voir avec les différentes collectivités (communes, Département, Région). Ce dispositif se met en émulation aussi entre les différentes collectivités, puisqu'il y a des restaurants scolaires un peu partout, mine de rien, donc nous, on a un pouvoir d'incitation. Est-ce qu'il va jusqu'à son terme, ce pouvoir ?

Christian PRIGENT : L'émulation, oui, puisqu'en fait, entre tous les acteurs des PAT, on travaille de concert ; on travaille beaucoup avec LTC, avec Saint-Brieuc, avec Leff Armor, Lamballe Terre et Mer, on a de bonnes relations. On essaie d'éviter de se marcher sur les pieds, c'est-à-dire que certains font des choses, d'autres en font d'autres. Et le Département, là-dessus, a été très bon aussi, parce qu'il a réuni les PAT autour d'une table pour aussi discuter, pour qu'eux puissent aussi, dans leurs actions auprès des collègues, travailler de concert avec nous. C'est vraiment quelque chose qui, aujourd'hui, prend de plus en plus d'ampleur, je pense, et qui devrait nous apporter des résultats, tant au niveau agricole, mais aussi pour le bien-être des enfants. Et il n'y a pas que les enfants : je pense aux EHPAD, aux hôpitaux. On avait fait un salon en 2018, où on avait réussi à réunir tous les secteurs, les lycées même étaient venus, le Département... Tout le monde avait été présent, autour des entreprises et des agriculteurs qui faisaient de la vente directe. C'est quelque chose qui a apporté beaucoup, et qu'on devrait refaire, là, j'espère, en début d'année prochaine.

Vincent LE MEAUX : Merci. Pas d'autres questions sur ces deux dossiers de la commission ? Marie-Françoise LE FOLL.

Marie-Françoise LE FOLL : Seulement, pour dire que la Ville de Ploumagoar a choisi pour thème de sa saison culturelle l'alimentation. Vous serez invités régulièrement à venir déguster !

Vincent LE MEAUX : Merci, Mesdames et Messieurs les conseillers et Monsieur le Maire de Ploumagoar !

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la labellisation « Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 » obtenue du Ministère de l'agriculture en 2021 ;

Considérant que le Projet Alimentaire Territorial vise à donner un cadre stratégique et opérationnel aux actions agricoles et alimentaires d'un territoire et qu'il s'inscrit dans une politique qui vise à rapprocher producteurs, artisans de bouche, restaurateurs, cantines, consommateurs ou encore associations de lutte contre la précarité alimentaire pour développer une culture du produire et du consommer locale et durable ;

Considérant que le Projet de Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ambitionne de coconstruire un territoire écoproformant et qu'il a notamment pour objectif de favoriser une production alimentaire agricole et maritime de qualité mais aussi d'apporter une aide aux populations les plus fragiles via des actions de lutte contre la précarité alimentaire ;

Considérant que l'axe 4 du programme d'action du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Guingamp-Paimpol Agglomération, consistant à « Accompagner la transition et mobiliser la capacité de résilience du secteur agricole », prévoit notamment de déployer un Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant que plusieurs compétences intercommunales constituent des leviers d'action dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial, à l'instar de l'aménagement de l'espace, de la préservation de l'environnement, de la santé ou encore du développement économique ;

Considérant que le Projet Alimentaire Territorial s'appuie sur un diagnostic partagé de la situation agricole, maritime et alimentaire du territoire et un recensement des acteurs en présence et qu'il s'est construit en intégrant des temps de participation citoyenne tout au long du projet ;

Considérant que trois axes stratégiques ont été définis, répondant aux enjeux identifiés au préalable : « Favoriser le développement d'exploitations plus autonomes et transmissibles dans une logique d'agriculture familiale », « Soutenir la structuration de filières alimentaires locales et la transformation des denrées sur le territoire » et « Améliorer l'accès à une alimentation saine et locale et sensibiliser » ;

Considérant que ces axes stratégiques ainsi que le programme d'actions ont tenu compte des contributions des différents acteurs du territoire ;

Considérant que de premières actions ont d'ores et déjà été initiées dans le cadre de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant qu'en termes de gouvernance du projet, il est prévu un mode d'organisation pragmatique et respectant les principes de co-construction multi-partenaire avec la mise en place de groupes de travail ad hoc, de revues de projets techniques et d'un comité de pilotage annuel et qu'un temps d'information et d'échange autour de l'avancement du PAT sera effectué tous les ans dans le cadre du Conseil d'Agglomération ;

Considérant la décision du Conseil d'Agglomération en date du 25 juin 2024 validant les orientations stratégiques du Projet Alimentaire Territorial et approuvant la poursuite de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial en vue de sa labellisation de niveau 2 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le Projet Alimentaire Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi que son plan d'actions et son plan de financement ci-annexés ;
- Autorise le dépôt de dossier de reconnaissance de labélisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial auprès de la DRAAF ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec ce projet.

DEL2024-09-195

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) JUSTIFICATION DE L'UTILITÉ DES OUVERTURES À L'URBANISATION

Vincent LE MEAUX : On en vient aux dossiers d'Élisabeth PUILANDRE, Présidente de la commission Aménagement et revitalisation des territoires, avec Richard VIBERT. Il y a des dossiers d'urbanisme principalement. Richard VIBERT, tu veux nous faire un point sur les justifications de l'utilité des ouvertures à l'urbanisation - un nouveau vocabulaire qu'il faudra apprendre ?

Richard VIBERT : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tout le monde. C'est simplement pour transformer des zones qui au départ étaient classées en 2AU, qu'il va falloir urbaniser à la demande des communes concernées, c'est-à-dire Guingamp, Pléhédel, Plourivo, Squiffiec, et Yvias. En ce qui concerne Guingamp, la zone concernée est celle où va être construite la piscine, ainsi que la chaufferie. En ce qui concerne Pléhédel, ça a été un petit peu plus compliqué. Disons que cette zone 2AU était prévue en OAP n° 4. Aujourd'hui, ils ont un projet de lotissement de 40 maisons et c'est pour ça qu'il va falloir procéder au passage en 1AU, pour leur permettre de mettre en place ces nouvelles habitations. En ce qui concerne Squiffiec, c'est une erreur au PLU, c'est une erreur de transcription : la zone n'aurait jamais dû être classée comme ça et ça va être rectifié dans la modification du PLUI. Ça, c'est prévu. En ce qui concerne Plourivo, c'est justement pour l'ESATCO, où la zone est classée en zone Équipement, ce qui ne permet pas de faire des modifications sur les bâtiments. Donc il va falloir procéder à un changement de zonage et mettre cela en J, ce qui permettra de faire la transformation et la rénovation des bâtiments pour accueillir l'ensemble des activités qui sont à l'ESATCO. Quant à Yvias, ça concerne un terrain au départ qui avait été choisi pour faire une zone artisanale. Cependant, on a découvert que, pour la moitié, c'était en zone humide, et qu'il ne reste plus aujourd'hui que 1 990 m², mais qu'on peut urbaniser pour permettre à une entreprise de Paimpol de s'y installer. Et donc c'est les 1 900 m² qui sont concernés. Donc voilà, simplement, c'est tous ces hectares qu'il va falloir transformer à la prochaine modification du PLUI, pour permettre aux communes d'obtenir ce qu'elles demandent.

Vincent LE MEAUX : Merci. Sur ces dossiers, y a-t-il des questions, des observations, sur ces premières ouvertures à l'urbanisation, pour du moins justifier l'utilité, parce que derrière, ce n'est pas encore ouvert, je tiens à le préciser. On a un peu de pouvoir, mais on n'est pas compétent sur tout.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-38 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunalité (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération approuvé le 12 décembre 2023 ;

Considérant que l'article L.153-38 du Code de l'urbanisme prévoit que l'utilité d'une ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser (2AU) doit être justifiée au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ;

Considérant que les capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées ne permettent pas, que ce soit par leur dimension, leur localisation, ou leur faisabilité opérationnelle, de mettre en œuvre les projets urbains motivant la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération, tel que présenté dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que les projets d'ouverture à l'urbanisation porteront sur :

- Le secteur 1 aux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) du PLUi, classé en zone 2AUe, situé Chemin de Cadolan à Guingamp ;
- Le secteur 2 aux OAP, classé en zone 2AUhd, situé à Kermarquer à Pléhedel ;
- Le secteur 3 aux OAP, classé en zone 2AU, situé Chemin Louis Armez à Plourivo ;
- Le secteur 3 aux OAP, classé en zone 2AUhd, situé rue des Manoirs à Squiffiec ;
- La zone 2AU, située sur la RD79 à Yvias.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones mentionnées dans le rapport de présentation.

DEL2024-09-196

SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME TERRES D'ARMOR HABITAT À BELLE-ISLE EN TERRE POUR 16 LOGEMENTS - RÉHABILITATION OPÉRATION DITE DU « MOULIN »

Élisabeth PUILLANDRE : En effet, on passe à de l'opérationnel sur deux gros dossiers que sont la demande de subvention qui est faite pour la rénovation de 16 logements par Terre d'Armor Habitat à Belle-Isle-en-Terre, ce qui nous fait une subvention de 16 600 € (j'arrondis), et pour un projet à Plouëc, avec Armorique Habitat pour quatre logements, et une subvention modeste, puisque, quand on est sur du neuf, les aides de l'Agglo sont relativement modestes, et donc, c'est 6 500 €. Ça suit son cours...

Vincent LE MEAUX : Des questions sur ces opérations, des demandes d'information ? Philippe LE GOFF souhaite faire une observation à caractère général.

Philippe LE GOFF : À caractère général non, c'est peut-être juste un vœu pieux, mais je vois différentes pratiques, notamment dans l'habitat social et je me dis qu'il serait souhaitable, lorsqu'on donne ce type de subvention (ce qui est une bonne chose), qu'on ait des garanties de la part des bailleurs sociaux qu'ils réhabilitent thermiquement les logements, et que, de manière concomitante, ils n'augmentent pas le loyer en disant « comme vous allez avoir des dépenses énergétiques minorées, on augmente votre loyer de tant ». Je pense que globalement, si les collectivités aident, il faut continuer à faire en sorte que le locataire gagne effectivement sur les dépenses de flux et n'ait pas d'augmentation de son loyer en dehors de celle régulière de l'inflation sur laquelle il est indexé.

Vincent LE MEAUX : Merci pour cette observation, cette proposition. Y a-t-il d'autres commentaires, d'autres observations ? François LE MARREC.

François LE MARREC : Pour répondre à Philippe LE GOFF, j'ai suivi le dossier de Belle-Isle-en-Terre et il y a une augmentation de loyer de 30 € par mois, en sachant quand même qu'en période hivernale, certaines personnes étaient entre 10 et 11 € d'électricité par jour, en ne chauffant qu'à 18 ou 19° C. Donc c'étaient vraiment des passoires thermiques, comme on dit. Les travaux ont débuté. Ils sont sur les fenêtres, isolation extérieure, ça avance bien, quoi...

Philippe LE GOFF : Redire, réexprimer mon idée, peut-être qu'elle n'a pas été très claire. Je suis complètement d'accord sur l'utilité des choses. Je dis juste par exemple que nous, à Guingamp Habitat, lorsqu'on fait de la rénovation thermique, on la fait sans toucher au loyer. On considère que le locataire ou les locataires précédents ont, par leurs loyers, amorti le bien, et que la rénovation thermique doit apporter au contraire un reste à vivre encore plus important pour les locataires. C'est cette logique-là que j'aimerais qu'on puisse élargir (c'est pour ça que je disais que c'est peut-être un vœu pieux) et qui puisse s'imposer, parce que c'est un juste retour des choses sur un foncier qui a été longtemps amorti par les locataires eux-mêmes.

Vincent LE MEAUX : Je comprends la logique.

Joseph LINTANF : Je confirme ce qu'a dit François LE MARREC, sur Callac, ça a été la même chose, il y a eu une petite augmentation des loyers.

Vincent LE MEAUX : C'est cette logique-là qui se met en place, dès lors qu'on a rénové, on va demander un peu plus, alors que Philippe dit « dans le cadre de la vie d'un équipement, on a amorti, on a provisionné, et théoriquement on ne devrait pas participer à de nouvelles augmentations ». Donc sujet à poser sur la table, avec le contexte du coût de la vie. Ce sont des choses qui sont à regarder. D'autres observations, des commentaires, des questions ?

Joseph LINTANF : Je confirme qu'ils apportent aussi une touche esthétique au bâtiment, parce qu'ils font souvent l'isolation par l'extérieur et, sur Callac, toujours, c'est une réussite du point de vue aspect.

Terres d'Armor Habitat sollicite l'Agglomération pour une participation financière pour la réhabilitation de 16 logements, rue Ernest Renan à Belle-Isle en Terre, opération dite du « Moulin ».

Le chantier du programme doit débuter en septembre 2024 et s'achever en mars 2025.

Plan de financement présenté par Terres d'Armor Habitat :

Nom opération <i>Commune</i>	« Résidence du Moulin » <i>Belle-Isle-en-Terre</i>	
Nombre de logements	16	
Type d'opération	Réhabilitation	
Coût de revient (TTC)	761 642,70 €	100 %

Fonds propres bailleur	56 000,00 €	7.35 %
Emprunts bailleur	501 23170,00 €	65.81 %
Subventions Etat	107 811,00 €	14.16 %
Autres subventions (CD22 : 64 000€, CEE : 16 000€)	80 000,00 €	10.50 %
Subventions de droit commun Agglo <i>dont création PLUS/PLAI*</i>	16 600,00 €	2.18 %
<i>dont réhabilitation **</i>	<i>Sans objet réhabilitation)</i> 16 600,00 €	

* prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 1000€ pour 13 logements (gain $\geq 35\%$ kWh EP/m²/an) et de 1200€ pour 3 logements (gain $\geq 45\%$)

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations DEL2023-04-85 du 11 avril 2023 et DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Terres d'Armor Habitat une subvention de 16 600 € pour l'opération susmentionnée au titre des aides de droit commun ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

DEL2024-09-197 SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME ARMORIQUE HABITAT À PLOUËC-DU-TRIEUX POUR 04 LOGEMENTS – PROJET « KERARZIC »

Armorique Habitat sollicite l'Agglomération pour une participation financière pour la réalisation de 4 logements (2 PLUS, 1 PLAI et 1 PLS) rue de Kerarzic à Plouëc-du-Trieux.

Le chantier doit débuter d'ici la fin de l'année et s'achever en novembre 2025.

Plan de financement présenté par Armorique Habitat :

Nom opération <i>Commune</i>	« Kerarzic » <i>Plouëc-du-Trieux</i>	
Nombre de logements	4	
Type d'opération	Neuf	
Coût de revient (TTC)	730 455,00 €	100%

Fonds propres bailleur	132 000,00 €	18,07 %
Emprunts bailleur	585 673,00 €	80.18 %
Subventions Etat	6 282,00 €	0.86 %
Autres subventions (CD22)	0,00 €	0.00 %
Subventions de droit commun Agglo <i>dont création PLUS/PLAI*</i> <i>dont travaux acquisition-amélioration /démolition- reconstruction **</i>	6 500,00 € 6 500,00 € 0,00 €	0.89 %

* prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux HT, hors viabilisation

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations DEL2023-04-85 du 11 avril 2023 et DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Armorique Habitat une subvention de 6 500 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

Vincent LE MEAUX : On arrive sur les rapports concernant l'eau et l'assainissement, et la mise en place d'un certain nombre de règlements, surtout des modifications de règlements.

Rémy GUILLOU : Oui, merci, Président. C'est très technique, ce sont des règlements qui sont des règlements généraux, mais qu'il faut maintenant adopter puisque, depuis le 1^{er} janvier, nous sommes en régie. Et aussi bien pour l'eau que pour l'assainissement, puisqu'il s'agit d'un SPIC, ça veut dire aussi que les gens qui demandent à avoir un contrat d'eau et d'assainissement ont un droit de rétractation de 14 jours, il faut le préciser. Le règlement de service doit donc intégrer la notion de ce délai légal de rétractation de 14 jours au bénéfice du client. D'autre part, élément important aussi au niveau de l'eau, pour ce qui est du contrôle des installations privatives au titre des risques sanitaires liés à l'utilisation des eaux de pluie, installation de prélèvement, puits, forage, cuve de récupération d'eau pluviale, il est nécessaire de prévoir dans le règlement (sans quoi, ce ne serait pas possible) la possibilité de contrôle des installations privatives par les agents de service, sinon rien n'interdit (si ce n'est pas prévu dans le règlement) que quelqu'un utilise un puits et remette l'eau du puits dans le réseau, sans que celle-ci n'ait été traitée. De la même manière, il faut vérifier aussi que les cuves de récupération d'eaux pluviales n'aillent pas, évidemment, dans le réseau. Tout ça doit être prévu dans le règlement de service.

Sinon les autres points du règlement de service sont des points généraux, à savoir les conditions d'abonnement. Les prix d'abonnement qui sont votés tous les ans sont des conditions générales, aussi bien pour l'eau que pour l'assainissement.

Les deux autres délibérations ont été vues avec les agents et les syndicats, puisqu'il s'agit du contrat collectif de santé et du régime complémentaire de santé pour les agents sous statut de droit privé, avec une participation de l'employeur. Les agents ont (vous le savez) le choix, du moins pour ceux qui étaient fonctionnaires territoriaux, de garder leur statut de fonctionnaires territoriaux ou de devenir agents de droit privé. Et les nouveaux embauchés sont des agents de droit privé, mais les conditions sociales ont été calquées sur celles de l'Agglomération, pour qu'elles soient les plus avantageuses possibles pour nos agents. À titre d'information, sur les 32 ETP qu'il y a à l'eau et l'assainissement, nous avons actuellement neuf agents de droit privé. Il y a aussi un contrat de collectif de prévoyance, ce qui est obligatoire, et ça a été discuté et négocié avec les syndicats et des agents. Le choix qui a été fait leur donne entièrement satisfaction. Vous avez les différents tarifs qui sont dans l'annexe, avec les avantages pour nos agents.

La dernière délibération concerne la volonté de supprimer ou de réduire les sources de pollution bactériologique en baie de Paimpol et dans l'estuaire du Trieux. Ça vient à la suite de l'étude de vulnérabilité de profils conchyliques, qui a beaucoup occupé les élus et les acteurs de terrain pendant de nombreux mois. Il y a eu plusieurs COPIL et un certain nombre d'actions ont été choisies. Elles sont listées, je ne vais pas vous les répéter. Elles visent essentiellement à supprimer un maximum de sources de pollution. Toutes les pistes ont été recherchées par le cabinet et nous avons ensuite sérié celles qui étaient les plus importantes, pour faire en sorte que les eaux de la baie de Paimpol, qui sont très importantes, notamment pour les entreprises ostréicoles, soient de la meilleure qualité possible. Nous avons eu une petite alerte cet été, elle n'a pas été dramatique et grâce aux Viviers de la Mer, nous avons pu faire face à une situation qui aurait pu dégénérer. Ça n'a pas dégénéré. Et rappeler quand même que les eaux de la baie de Paimpol sont maintenant de bonne qualité et il faut absolument qu'elles le restent.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour ces explications, ces points saillants de ces cinq rapports. Y a-t-il des questions, des observations sur ces dossiers ? Celui de la régie de l'eau, on est à neuf mois d'existence, et effectivement, ce plan d'action qui emporte une responsabilité forte de l'Agglomération. Vous avez l'animation, là, qui explique. Les animations, ce n'est pas mal, il n'y a pas besoin d'avoir une salle de visioconférence hyper... à fournir à Bégard ! C'était une animation pour montrer les courants d'eau. Donc on constate bien, avec cette animation, que les eaux du Trieux viennent bien dans la baie de Paimpol.

Rémy GUILLOU : Absolument. Ce qui était intéressant, c'était de voir les mouvements, comment les cours d'eau se déversent dans la baie de Paimpol, et voir aussi d'où peuvent venir les pollutions. Ces pollutions peuvent venir parfois des systèmes d'assainissement collectif ou individuel, évidemment, mais pas que. N'oublions pas que les eaux pluviales sont aussi, avec les réseaux d'eaux pluviales, un facteur de pollution. Parfois aussi, les activités agricoles, avec le lisier qui peut être mis sur certains terrains ou autre, sans vouloir stigmatiser qui que ce soit, peuvent être des sources de pollution. Je me souviens (on va jouer l'anecdote), lors d'une réunion, où celui qui a fait l'étude l'avait pointé : l'emplacement des tas de fumier près des exploitations agricoles, pour montrer que les effluents venant des tas de fumiers ne pouvaient pas se déverser dans les cours d'eau, pour ensuite se retrouver dans la baie de Paimpol. Ça aussi, il faut veiller à ce que ça ne puisse pas arriver, donc on est rentré dans des choses extrêmement fines. Et à partir de ces choses extrêmement fines, on essaie de faire en sorte qu'il y ait le moins de pollution possible dans cette baie. On a aussi travaillé, avec des propositions diverses et variées (mais si je rentre dans les détails, ça va être trop long) sur les toilettes sèches que l'on peut encourager les communes à mettre en bordure, par exemple, des sentiers de randonnée ou dans les bourgs, diverses solutions qui peuvent être adoptées et qui permettent d'éviter cela. De bien veiller aussi à ce que les chevaux ne polluent pas trop les plages, etc. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais nous sommes rentrés dans ce genre de détails, et nous avons, au-delà de cela, choisi un certain nombre de pistes de travail, avec un certain nombre de contrôles qui seront à faire. Bien sûr, contrôle veut dire ensuite mise en conformité, quand il n'y a pas de mise en conformité. C'est l'objectif de ce travail, qui permettra aussi d'être vérifié une fois par an, puisqu'on réunira, avec les professionnels de la mer, mais pas seulement, tous les élus riverains, pour retravailler et faire le point sur cette avancée pour garder une eau la plus pure possible en baie de Paimpol et pouvoir bénéficier de produits de la mer qui soient de bonne qualité.

Gilles PAGNY : Juste faire un petit point sur les toilettes sèches. C'est très intéressant. Ceci dit, ce n'est pas toujours autorisé ; la DDTM n'autorise pas. Nous, on a fait une demande pour les Pointes, et pour l'instant, on a un refus. Donc, c'est bien, les toilettes sèches, quand on peut les mettre à proximité des GR, du GR34, par exemple.

Vincent LE MEAUX : On a une raison d'urbanisme, une raison d'assainissement, une raison de commodité sanitaire ? Richard, avec ta compétence urbanistique, as-tu quelque chose à souligner ?

Richard VIBERT : Aucune construction possible dans la bande des 100 m...

Vincent LE MEAUX : Pas de commodités, alors ! Bon, les toilettes sèches, enterrées ! C'est déjà une réponse !

Jacky GOUAULT : Concernant les actions qu'on envisage de mener, il y en a une qui va nous occuper sans doute beaucoup dans les années à venir, c'est le volet Réseau eaux pluviales. Ça va être un sujet gigantesque pour les années à venir.

Vincent LE MEAUX : Tu soulèves un dossier qui n'a pas été tranché depuis la loi NOTRe. L'Agglomération a la compétence Eaux pluviales, mais nous n'avons pas les moyens d'exercer cette compétence, ni la commune concernée, ni l'Agglomération. Faudrait-il encore imaginer peut-être une

nouvelle fiscalité, ou une nouvelle redevance, je ne sais pas. Je vous avais raconté cela, à Plouëc-du-Trieux, j'ai mis en place, comme d'autres communes d'ailleurs de l'ancienne communauté de communes de Pontrieux communauté, on a mis en place un schéma directeur d'adduction en eaux pluviales (une sorte de SDAEP), et quand on a fait le bilan de ce qui était fait sur simplement l'aire urbaine de Plouëc-du-Trieux (ce n'est pas une aire urbaine énorme, c'est 10 ou 15 ha peut-être), on est arrivé à plus de 1,6 M€ pour une population considérée de 7 à 800 habitants, sachant que le reste est dans la campagne. Ça veut dire que, si on multiplie ça en moyenne par 50, vous vous rendez compte, Rémy, on va arriver encore à rajouter dans les fameux autres schémas directeurs, eau potable et assainissement, on va avoir notre schéma directeur eaux pluviales, ça nous fait quelques dizaines voire centaines de millions d'euros pour notre territoire. Quasiment, on arrive à des centaines de millions d'euros, simplement pour du renouvellement et de la réadaptation ; je ne parle pas du patrimoine en lui-même. Comme le dirait mieux que moi Rémy GUILLOU, quand on parle d'eau et d'assainissement, on aborde le milliard d'euros de patrimoine, donc si on rajoute le patrimoine pluvial... Donc, sujet épineux !

Je pense qu'il faudrait qu'on puisse porter ce sujet-là au niveau de l'AMF et d'intercommunalités de France, avant qu'on vienne nous dire « Voilà, Monsieur le Président, vous êtes compétent pour payer l'eau pluviale ». Et ça, on saura nous le dire rapidement, mais avec quels moyens aujourd'hui ? On est incapable de le faire ! Sincèrement, il est impossible de construire un plan pluriannuel d'investissement en eaux pluviales. Déjà, on est en train de travailler sur les deux autres schémas. On aura des décisions lourdes de sens. On prendra nos responsabilités, mais on sent bien qu'il nous faut avoir une perspective financière qui soit la plus équilibrée entre les dotations, les subventions et notre CAF nette, qui nous permettrait de faire le travail.

Rémy GUILLOU : Juste dire qu'à chaque fois maintenant que l'on fait un nouveau lotissement, que l'on crée une nouvelle zone urbanisée, à chaque fois, si c'est possible de travailler sur l'infiltration de la parcelle et d'éviter qu'il y ait des eaux pluviales qui aillent directement à la rivière. On n'imagine pas toutes les sources de pollution qu'il y a sur nos routes et qui, au travers des eaux pluviales, arrivent à la rivière. Je pense qu'il va falloir y travailler beaucoup. L'infiltration de la parcelle est vraiment une solution à travailler, parce qu'en plus, on peut récupérer dans le sol, les eaux pluviales. C'est bénéfique à tous points de vue et ça réduira aussi, Président, les coûts de travail sur les réseaux d'eaux pluviales qui coûtent très cher à refaire, à entretenir également. Et bien sûr, il n'y a pas de redevance pour l'instant sur les eaux pluviales.

Vincent LE MEAUX : Et il y aura un principe sur lequel il faudra trancher, ce sera sur la remise des équipements des communes vers l'Interco. Il n'y a pas d'automatisme : même si l'Agglomération est compétente, ce n'est pas pour autant, l'Agglomération doit reprendre des équipements qui sont défectueux. Le principe de bon ordre qui existe entre les différentes strates communautaire, communale, départementale, voire régionale, c'est de dire « on remet l'équipement à un niveau acceptable, et après, on fait le transfert », parce qu'il ne faudrait surtout pas transférer la charge de la dette du budget communal vers le budget intercommunal. Cela se pose sur des questions d'assainissement principalement, mais comme le dit Rémy, aussi d'eau potable. C'est-à-dire qu'il faudra bien faire un état des lieux global avant de se lancer là-dedans, parce qu'il faut vraiment bien ranger les petits pois et carottes dans l'assiette avant de faire un tel transfert de compétences. On est vraiment devant la montagne !

Merci pour ces éléments d'informations et ce débat

DEL2024-09-198

REGIE GUINGAMP-PAIMPOL EAU

RÈGLEMENTS DE SERVICES EAU POTABLE : MODIFICATION

Les règlements de services de l'eau potable en vigueur, pour les usagers des communes du territoire communautaire pour lesquelles l'exploitation du service est gérée soit en délégation de service public soit en régie par la Communauté d'Agglomération, doivent aujourd'hui être amendés.

En effet, il apparaît nécessaire d'apporter les modifications suivantes aux règlements de services actuels afin de tenir compte d'obligations réglementaires et d'évolutions du service :

- La mise à jour de l'ensemble des coordonnées et modalités de contact avec la régie Guingamp Paimpol Eau.
- Les SPIC (services publics à caractère industriel et commercial) sont soumis au droit privé, et donc au Code de la consommation, pour leurs relations avec les usagers. Il est donc rendu obligatoire de se conformer aux dispositions du code de la consommation. En effet, lors de la souscription d'un contrat à distance, le client doit bénéficier du délai légal de rétractation de 14 jours. Il n'y a d'ailleurs pas de fourniture du service sauf s'il y a une demande anticipée avant la fin de la période de rétractation. Le règlement de services doit donc intégrer la mention de ce délai légal de rétractation de 14 jours au bénéfice des clients.
- Dans le cadre des contrôles des installations privatives, au titre des risques sanitaires liés à l'utilisation des eaux de pluie (installations de prélèvement, puits, forage, cuve de récupération d'eau pluviale), il est nécessaire de prévoir la possibilité de contrôle des installations privatives par les agents du service.

Vu les règlements de services de l'eau potable en vigueur sur le territoire de l'agglomération ;

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement réunie en date du 18 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 juin 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les modifications susmentionnées apportées aux règlements de services de l'eau potable en vigueur sur le territoire de l'agglomération.

DEL2024-09-199

REGIE GUINGAMP-PAIMPOL EAU

RÈGLEMENTS DE SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MODIFICATION

Les règlements de services de l'assainissement collectif en vigueur, pour les usagers des communes du territoire communautaire pour lesquelles l'exploitation du service est gérée soit en délégation de service public soit en régie par la Communauté d'Agglomération, doivent aujourd'hui être amendés.

En effet, il apparaît nécessaire d'apporter les modifications suivantes aux présents règlements de services afin de tenir compte d'obligations réglementaires et d'évolutions du service :

- La mise à jour de l'ensemble des coordonnées et modalités de contact avec la régie Guingamp Paimpol Eau.
- Les SPIC (services publics à caractère industriel et commercial) sont soumis au droit privé, et donc au Code de la consommation, pour leurs relations avec les usagers. Il est donc rendu obligatoire de se conformer aux dispositions du code de la consommation. En effet, lors de la souscription d'un contrat à distance, le client doit bénéficier du délai légal de rétractation de 14 jours. Il n'y a d'ailleurs pas de fourniture du service sauf s'il y a une demande anticipée avant la fin de la période de rétractation. Le règlement de services doit donc intégrer la mention de ce délai légal de rétractation de 14 jours au bénéfice des clients.

- Dans les cas où l'alimentation à partir d'un puits ou d'une autre source (récupération d'eau de pluie...) en eau se fait totalement ou partiellement, la part variable de la redevance d'assainissement collectif applicable aux rejets est calculée selon les dispositions de la délibération prise par la collectivité.
- En cas de mauvais raccordement des installations privées, sans réalisation de travaux et au-delà de la procédure de relance mise en place, le propriétaire est astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance assainissement pouvant être majorée selon les dispositions de la délibération prise par la collectivité.
- Il sera demandé de mettre en place un clapet anti-retour aux frais de l'utilisateur pour sécuriser ses installations privées.
- Tel que délibéré par le Conseil d'Agglomération du 26 mars 2024, les règlements de services intègrent l'obligation du contrôle de branchement en assainissement collectif pour les contrôles de branchements neufs, de mise en conformité et dans le cadre de cessions immobilières

Vu les règlements de services de l'assainissement collectif en vigueur sur le territoire de l'agglomération ;

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement réunie en date du 18 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 juin 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les modifications susmentionnées apportées aux règlements de services de l'assainissement collectif en vigueur sur le territoire de l'agglomération.

DEL2024-09-200

REGIE GUINGAMP-PAIMPOL EAU

ADOPTION DU CONTRAT COLLECTIF DE SANTÉ À COMPTER DU 01 OCTOBRE 2024 - ADHÉSION COLLECTIVE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2022-07-141 du 5 juillet 2022 relatif au mode de gestion du service Eau et Assainissement ;

Vu la délibération DEL2023-11-223B du 14 novembre 2023 portant création de deux régies à autonomie financière en charge du service public de l'eau et de l'assainissement ;

Vu la délibération DEL2023-11-224B du 14 novembre 2023 relative à la désignation des membres du Conseil d'exploitation des régies et de la nomination du Directeur des deux régies ;

Vu la délibération DEL2023-11-225B du 14 novembre 2023 relative au référentiel RH des agents de droit privé des régies de l'Eau et Assainissement ;

Vu les statuts de la Régie « Guingamp-Paimpol Eau » ;

Vu l'offre de PRO BTP pour la complémentaire santé jointe en annexe ;

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 11 septembre 2024 ;

Considérant que les agents d'un service public industriel et commercial (SPIC) sont par principe soumis à un régime de droit privé ;

Considérant l'obligation de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet de contrat d'adhésion collective obligatoire, sauf cas de dispense, au régime complémentaire santé tel qu'énoncé ci-dessus pour les agents de droit privé, salariés des régies eau et assainissement, avec une date d'effet des contrats fixée au 1er octobre 2024 ;

- Fixe pour les contrats santé collective à adhésion obligatoire une participation employeur uniquement sur la cotisation du salarié de 50 % du total de la cotisation, à hauteur de 18,75 €/mois net ;
- Autoriser le Président à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

DEL2024-09-201

REGIE GUINGAMP-PAIMPOL EAU

ADOPTION DU CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE À COMPTER DU 01 OCTOBRE 2024 - ADHÉSION COLLECTIVE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2022-07-141 du 5 juillet 2022 relatif au mode de gestion du service Eau et Assainissement ;

Vu la délibération DEL2023-11-223B du 14 novembre 2023 portant création de deux régies à autonomie financière en charge du service public de l'eau et de l'assainissement ;

Vu la délibération DEL2023-11-224B du 14 novembre 2023 relative à la désignation des membres du Conseil d'exploitation des régies et de la nomination du Directeur des deux régies ;

Vu la délibération DEL2023-11-225B du 14 novembre 2023 relative au référentiel RH des agents de droit privé des régies de l'Eau et Assainissement ;

Vu les statuts de la Régie « Guingamp Paimpol Eau » ;

Vu le référentiel RH adopté pour les salariés de droit privé de la régie ;

Vu l'offre de PRO BTP pour la complémentaire prévoyance jointe en annexe ;

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 11 septembre 2024 ;

Considérant que les agents d'un service public industriel et commercial (SPIC) sont par principe soumis à un régime de droit privé ;

Considérant l'obligation de proposer une couverture complémentaire prévoyance collective à ses salariés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet de contrat d'adhésion collective obligatoire au régime complémentaire prévoyance (couverture des risques incapacité temporaire, décès et invalidité) tel qu'énoncé ci-dessus pour l'ensemble des agents de droit privé, salariés des régies eau et assainissement, avec une date d'effet des contrats fixée au 1er octobre 2024 ;
- Prend en charge 50 % du montant des cotisations obligatoires au bénéfice des salariés non cadres au titre de la réglementation applicable en matière de participation paritaire de l'employeur ;
- Prend en charge le taux de cotisation de 1,5 % des cadres pour le régime de base obligatoire (tranche 1) puis le taux de cotisation de 2,40 % pour la tranche 2 à hauteur de 50 % ;
- Autoriser le Président à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

DEL2024-09-202

PLAN D'ACTIONS VISANT À SUPPRIMER OU RÉDUIRE LES SOURCES DE POLLUTIONS BACTÉRIOLOGIQUES EN BAIE DE PAIMPOL ET DANS L'ESTUAIRE DU TRIEUX

Vu la directive 2006/113/CE du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles ;

Vu le règlement (CE) n°854/2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne concernant la gestion de la qualité des eaux conchylicoles ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo qui prévoit dans sa disposition 10 que « *Les collectivités ou leurs groupements compétents élaborent les profils de vulnérabilité en tenant compte des priorités affichées par le SDAGE et en coordination afin d'assurer une cohérence* » ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 8 octobre 2019, modifiée le 12 octobre 2021, actant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Lannion Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération, pour l'élaboration de profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle dans l'estuaire du Trieux et en Baie de Paimpol ;

Vu l'avis favorable de la CLE du SAGE Argoat Goëlo du 19 février 2024, donnant un avis favorable sur le plan d'actions proposé et tout en soulignant l'importance et l'intérêt pour le territoire de mener ces investigations ;

Considérant que le projet de territoire actualisé et acté en Conseil d'agglomération du 16 avril 2024 pose comme ambition première « Etre créatif et productif - Agir pour une terre créative et productrice de valeurs ajoutées » avec notamment pour objectifs stratégiques de « conforter la vocation nourricière du territoire » et de « contribuer à la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité » ;

Considérant que les zones conchylicoles de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol représentent un poids économique important (133 entreprises ostréicoles, beaucoup d'emplois directs, 9500 tonnes par an de production d'huîtres...) ;

Considérant que des contaminations des huîtres et coquillages ont des conséquences économiques, environnementales et sanitaires non-négligeables pour les professionnels et les usagers. Malgré une amélioration de la classification des zones de production en Baie de Paimpol, ce constat reste fragile et certaines zones ont été déclassées dans l'estuaire du Trieux ;

L'établissement du profil de vulnérabilité des zones de production coquillière a permis :

- De dresser l'inventaire des sources de pollution susceptibles de constituer une source de contamination bactériologique des zones de production ;
- D'évaluer et de hiérarchiser l'impact des flux de pollution émis au niveau des principaux rejets côtiers à l'aide des outils de modélisation ;
- De définir les actions visant à supprimer ou réduire ces sources de pollution.

Considérant l'étude réalisée entre 2020 et 2023, qui a acté un plan de 17 actions classées soit en action d'amélioration de la connaissance, soit en action de réalisation d'aménagement ou d'amélioration du fonctionnement, soit en action de communication et de sensibilisation. La finalité de ces actions est d'améliorer la qualité des eaux conchylicoles de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol, et de prévenir ainsi les pollutions ;

Considérant les actions synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Procès-verbal

VOLET	Thématique	Nom de l'Action
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	connaissance	Mener des investigations sur les réseaux et les ouvrages, réaliser des contrôles de branchements, bancariser la donnée
	fonctionnement	Intervenir sur le réseau et ses ouvrages
	Sensibilisation/communication	Sensibiliser et communiquer auprès des professionnels et usagers
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	connaissance	Améliorer la connaissance et le fonctionnement du parc d'installations
		Veiller aux évolutions techniques et réglementaires, s'autoriser des expérimentations encadrées et privilégier les systèmes les plus performants
	Fonctionnement	Favoriser la bonne exécution des travaux de mise en conformité
		Favoriser le bon fonctionnement des installations
	sensibilisation/communication	Sensibiliser et communiquer auprès des professionnels et usagers
RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL	connaissance	Connaître et comprendre les pollutions émises
	Fonctionnement	Réduire les pollutions issues des voiries
	sensibilisation/communication	Former la police municipale aux enjeux sanitaires du territoire
ACTIVITES AGRICOLES	Connaissance	Identification des risques de transfert de pollution au milieu
	Fonctionnement	Maintien et reconstitution du bocage
	sensibilisation/communication	Communiquer régulièrement auprès des agriculteurs sur les enjeux sanitaires et environnementaux
TOURISME ET LOISIRS	Connaissance	Mieux connaître les pratiques et besoins des usagers
	Fonctionnement	Réduire les flux de pollution par des aménagements et accessoires adaptés
	sensibilisation / communication	Sensibiliser aux enjeux sanitaires

Considérant qu'une grande partie des actions est déjà en cours de réalisation ou en cours d'élaboration à travers la mise en œuvre de programmes, stratégies, projets menés par ailleurs par l'Agglomération (schéma directeur assainissement, le programme pluriannuel d'investissement de la Direction Eau et Assainissement, le contrat de bassins versants, les campagnes Eau la la !!! c'est beau la mer, le schéma du tourisme et des loisirs...);

Considérant que la mise en œuvre du plan d'actions permettra notamment de prioriser les actions sur les zones contributrices identifiées et ainsi d'agir de manière la plus efficace possible au regard des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux conchyliques ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur le plan d'actions tel que présenté ci-dessus ;
- Affirme que la finalité de ce plan d'actions est d'améliorer la qualité des eaux conchyliques de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol, et de prévenir les pollutions ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Vincent LE MEAUX : Vincent CLEC'H, c'est l'heure des finances, je te laisse la parole sur ces deux dossiers que tu as à présenter.

Vincent CLEC'H : Je vais être assez rapide. On nous demande de préciser sur le budget Assainissement collectif, le détail après la fusion du budget SPANC dans la délibération, notamment pour l'affectation des résultats. Ces chiffres-là apparaissent bien déjà dans le budget, mais il fallait juste apparaître l'addition des résultats du budget SPANC et du budget d'assainissement collectif pour reporter ces résultats dans notre budget. Donc voilà, et acter également la clôture du budget SPANC, puisqu'on n'en a pas cette année, il a intégré le budget Assainissement.

DEL2024-09-203
COLLECTIF

FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2023 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu la délibération DEL2024-03-065 du 26 mars 2024 relatives à l'affectation des résultats 2023 des budgets annexes ;

Considérant que suite à la fusion des budgets SPANC et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2024, il y a lieu d'apporter une modification concernant l'affectation des résultats du budget assainissement collectif ;

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF présentait au 31 décembre 2023 un résultat cumulé de fonctionnement de + **1.390.101,63 €**, le budget annexe SPANC présentait au 31 décembre 2023 un résultat cumulé de fonctionnement de - **217 622.92 €**, le résultat cumulé de fonctionnement de ces budgets fusionnés est de **1 172 478.71 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Affecte une partie du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) soit 772 478.71 € au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF afin de participer au financement du programme d'investissement 2024 et la somme restante soit 400 000 € est inscrite au compte « 002 résultat reporté de fonctionnement ».

Vu la délibération en date du 14 novembre 2023, par laquelle le Conseil d'Agglomération a acté la création d'une régie pour l'exploitation du service public de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024, sur les communes du territoire ;

Vu le budget primitif du SPANC concernant l'exercice 2023 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Considérant qu'avec la création d'une régie pour l'exploitation du service public de l'assainissement au 1^{er} janvier 2024 le budget annexe susvisé ne trouve plus de justification ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Prononce la clôture du budget annexe SPANC au 31 décembre 2023 ;
- Précise que cette décision entraîne l'intégration de l'actif, du passif et des résultats cumulés de ce budget annexe au budget annexe assainissement collectif ;

Vincent LE MEAUX : Josette CONNAN, Nouvelles dynamiques territoriales, avec tes collègues de la commission. Il y a de beaux sujets à présenter ce soir, notamment le projet Véloroute, les Portes du vent et d'autres sujets peut-être plus techniques qui pourront être présentés par nos collègues.

Josette CONNAN : Bonsoir à tous. Sur le sujet Tourisme, je vais développer davantage le projet de véloroute que l'on attend tous, et concernant la culture, je vais parler plus amplement de la candidature au label 100 % EAC.

Concernant le projet Véloroute, vous avez un écran qui affiche l'itinéraire. Je rappelle que le schéma du tourisme et des loisirs que vous aviez voté en juin 2023 avait pour ambition de développer des activités de loisirs et sportives raisonnées et décarbonées. Or, il s'avère que la cartographie des véloroutes/voies vertes révèle l'absence d'itinéraires cyclables sur la partie nord de la région Bretagne, et notamment sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, à l'exception bien entendu, de la Vélomaritime qui longe le littoral. Pour répondre aux objectifs fixés par le projet de territoire, la politique touristique et des loisirs et la stratégie des Nouvelles dynamiques territoriales, un projet de création d'un itinéraire cyclable reliant Ploubazlanec à Carhaix a été engagé en 2021. C'est un projet qui a été coconstruit avec les communes du territoire, Poher Communauté, les services du Département et la Région.

Le bureau d'études EXTIA a aussi été missionné en 2023, 2024, pour intégrer la réflexion du projet véloroute au plan vélo communautaire de l'Agglomération, également, pour animer des groupes de travail avec les communes, proposer un jalonnement propre à la véloroute, c'est-à-dire la signalétique directionnelle et de renvoi vers des sites touristiques, plus des travaux d'aménagement, bien entendu, pour sécuriser l'itinéraire, et ensuite proposer une dénomination, une base graphique pour un logo et des totems étapes. Le tracé de la véloroute a bien entendu été testé par des techniciens et des professionnels du vélo reconnus : association Trégor Bicyclette de Lannion et Vélo Utile de Saint-Brieuc. Ce sont également des associations qui sont assermentées par la Région Bretagne.

Ce tracé présente (pour rappel, mais vous le savez déjà) les caractéristiques suivantes : sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, 29 communes parcourues, dont 27 sur le territoire Guingamp-Paimpol et deux sur le territoire de Poher Communauté, c'est-à-dire Carhaix et Plounévezel. Ce parcours en site partagé, puisque le tracé emprunte majoritairement des routes communales, des routes qui sont faiblement fréquentées, représente au total 139 km de distance, dont 11 identifiés sur Poher Communauté. Le dénivelé cumulé sera de 1 100 m. Le vélo approprié pour pratiquer cet

itinéraire, c'est le VTC. Et huit communes sur ces 29 communes sont identifiées commune-étape, c'est-à-dire Ploubazlanec, Paimpol, Pontrieux, Guingamp, Kermoroc'h, Belle-Isle-en-Terre, Callac et Carhaix. Le projet est construit par étapes et sera communiqué en ce sens pour s'adapter à tout type de profil qu'il soit sportif ou de loisirs.

Ce projet est estimé à 137 105 € HT avec une aide de la Région via le dispositif « Bien vivre en Bretagne », qu'il soutiendra à hauteur de 48 %, soit 65 810,40 € de participation. Et je remercie au passage notre collègue conseillère régionale pour nous avoir donné un petit coup de main sur l'obtention de ce financement.

Aussi, pour engager la mise en œuvre du projet, un marché de travaux a été lancé en juin 2024, pour le jalonnement et les travaux de voirie. La communication a été confiée à l'agence Le Studio, afin de proposer un plan de communication, ainsi qu'une identité graphique (comme je le disais au début de mes propos) à cette véloroute. Une mise en concurrence bien entendu est en cours pour l'acquisition et l'installation des deux aires de service de repos qui seront situées l'une à Kermoroc'h et l'autre à la Chapelle-Neuve. Et le projet prévoit d'être opérationnel courant du premier trimestre 2025.

Considérant tout ce que je viens de dire, il est donc demandé au Conseil d'Agglomération d'approuver ce projet et ses modalités de mise en œuvre et d'entretien, d'en approuver le budget prévisionnel et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Voilà donc pour le projet Véloroute.

Vincent LE MEAUX : Je rappelle bien que c'est un projet d'Agglomération, porté et financé par l'Agglomération et en collaboration étroite avec les communes qui y ont été associées par des réunions, en tout cas si elles ont répondu, pour pouvoir ainsi préciser cette ambition de véloroute. Deuxième élément qui est important, c'est que, vous voyez, il y a une partie du territoire qui n'est pas concernée par la véloroute, c'est tout le secteur de Bourbriac, qui est le côté Est du canton de Callac. Il y a deux idées sous-jacentes à cela. Première idée, c'est que les cols sont bien plus ardues du côté Est du territoire, mais je pense qu'on a de bons mollets ici, pour pouvoir affronter les cols (n'est-ce pas, Philippe LE GOFF ?), et de l'autre côté, je pense qu'il y a un travail et ce n'est pas que « je pense », nous devons travailler, nous sommes au travail sur les trails de l'Argoat, à avoir vraiment un secteur très propice à l'exercice des sports nature, dont les trails nature. Et l'Agglomération va accentuer son travail pour définir ces circuits de trail. On peut imaginer de façon très certaine qu'entre Bourbriac, Saint-Nicodème, dans tout ce secteur-là, nous pourrions avoir des trails de référence pour ainsi alimenter un sport qui est très preneur de nouveaux circuits et de circuits où on découvre bien la nature, et un tourisme aussi autour des trails qui est très important. Donc l'idée est d'avoir une véloroute et avoir le cyclisme, fer de lance sportif de l'Agglomération, mais l'autre fer de lance de l'Agglomération, je le dis clairement, c'est les trails, et on peut être un territoire de trail, grâce notamment au secteur briacin et Sud Bourbriac. Donc on n'oublie personne dans les activités sport nature du territoire, pour découvrir cette Agglomération qui a de merveilleux paysages et je pense qu'on peut suer drôlement sur tous ces circuits.

Jean-Pierre GIUNTINI : À propos du plan vélo, on parlait du secteur de Bourbriac qui n'était pas concerné pour l'instant, moi, je ne comprends pas très bien, parce qu'il est prévu quand même des liaisons de Bourbriac et qui passent par ma commune en direction de Guingamp, Grâces, etc. Je reçois des documents, notamment des conventions à signer avec les autres communes. Alors, je ne comprends pas très bien le système actuel de ces conventions à signer avec les autres communes. Est-ce qu'on peut avoir des explications ?

Vincent LE MEAUX : Ce sont deux choses différentes. On va préciser.

Jean-Pierre GIUNTINI : On a compris que c'était autre chose, mais par contre, ce système de conventionnement, je ne comprends pas pourquoi je dois signer des conventions avec d'autres communes dans le cadre de ce plan vélo. Je sais qu'il y a de grosses côtes à Coadout, mais bon !

Vincent LE MEAUX : Ça, c'est sûr !

Josette CONNAN : Moi aussi, j'ai reçu ça dans ma commune, mais il y a des confusions et ça ne concerne pas le projet que je viens de présenter, donc il faudra qu'on en reparle. Ça concerne plus la mobilité, mais en tout cas, ça ne concerne pas ce projet-là.

Vincent LE MEAUX : C'est le plan vélo communautaire. C'est différent. Là, on est vraiment sur une politique spécifique de la création d'une véloroute au sein de l'Agglomération.

Josette CONNAN : C'est bien pour ça d'ailleurs qu'on va lui donner un nom et qu'elle sera logotée et identifiée. Et c'est cette véloroute qui traverse nos 29 communes, c'est bien pour du sport loisir, mais c'est aussi pour la clientèle touristique, pour diffuser des flux et les renvoyer vers des sites de petites communes intérieures qui ont aussi des joyaux à faire découvrir, mais donc il ne faut pas confondre ce document que vous avez reçu et ce projet que je vous présente.

Vincent LE MEAUX : Là, on est bien sur une compétence touristique et l'autre sujet, c'est la compétence Mobilité - ce sont deux sujets différents.

Gilles PAGNY : À chaque fois que vous aborderez le vélo, j'interviendrai systématiquement concernant Plouézec. Nous avons fait des démarches sur la commune, nous avons mis toute la commune, pratiquement les trois quarts de la commune en chaudière, donc je vous conseille de passer, vous verrez le travail qu'on a fait, et je déplore toujours le fait que la vélolittorale passe à Plouézec, donc touristiquement, c'est très intéressant, un mercredi, j'ai compté il y avait 80 vélos sur la place de Plouézec, et je suis toujours dépité du manque d'écoute de GPA, mais aussi du Département. Je dis les choses telles que... Je suis bien placé normalement pour... Donc je revendique la même chose au niveau du Département, et je persiste à dire que l'axe Plouézec-Paimpol est très dangereux, alors qu'il est très, très fréquenté par les vélos, et il y en a de plus en plus. Donc j'aimerais qu'à un moment donné, on puisse porter attention sur ce secteur-là. Merci beaucoup.

Vincent LE MEAUX : Là, on a les deux enjeux qui se croisent, la mobilité et le tourisme. Et effectivement, au titre du tourisme et cet afflux... 80 vélos en même temps ? On a intérêt du coup à regarder comment se font les connexions via le réseau routier, mais effectivement, cette RD n'est pas faite pour être tranquille. On prend note de l'observation sécuritaire, parce qu'elle va impacter la tranquillité des touristes sur nos routes touristiques. Même si elle n'est pas repérée comme véloroute, celle-ci, elle a la voie Véloodyssée qui y passe donc on a intérêt qu'elle soit... La route littorale ? Il y a tellement de sujets, maintenant... OK, on prend bien note de l'observation de Gilles PAGNY pour des questions de sécurité publique.

Élisabeth PUILLANDRE : Oui, Gilles PAGNY, pour répondre à cette question relative à Plouézec, il faut quand même se rappeler que l'Agglomération a travaillé sur un plan vélo qui est un schéma qui nous unit tous, pour travailler pour le développement des circuits vélo, mais la question des routes et de l'état des routes, c'est de la compétence départementale pour les routes départementales ! Et je crois que sur ce sujet, l'Agglomération n'a aucun pouvoir, je suis désolée !

Gilles PAGNY : Non, je suis désolé, la voie littorale ne passe pas par la départementale, elle passe par une voie communale, Sainte-Barbe, je suis désolé, ce n'est pas sur Plouézec, c'est sur Paimpol.

Vincent LE MEAUX : Moi, je ne vais pas faire comme l'État me fait, on est tous compétents dès lors qu'il s'agit de sécurité publique de nos concitoyens sur les routes. Là, on est sur des sujets connexes, qui ne sont pas annexes, je dis bien connexes, parce qu'on mêle deux compétences de l'Agglomération, au titre des schémas de mobilités, et de l'autre, concernant la question de l'offre touristique sur le territoire, et on voit bien qu'il y a des interactions dans le schéma qui vous est proposé. Oui, il y a des

interactions avec les territoires qui ne verront pas la véloroute passer sur leur commune, il y aura des centres d'intérêts touristiques et économiques qui vont être bien désignés. Le projet est totalement porté par l'Agglomération. C'est une première, en tout cas pour notre territoire, et elle a vocation à aller au-delà du territoire. On s'est mis d'accord en plus avec Poher Communauté, pour que nous reliions la véloroute qui passe au niveau du canal de Nantes à Brest. Donc on est vraiment sur un dispositif touristique, une offre touristique majeure sur le territoire, et identifiable, mais comme le dit Gilles, cela pose des problèmes connexes et les gens qui vont aller sur la véloroute, à un moment donné, de l'Agglomération, passeront par d'autres véloroutes ou d'autres voies, donc à un moment donné, il faut sécuriser les utilisateurs, les clients potentiels, parce que là, on est dans le tourisme, on est dans l'économie touristique, et il ne faudrait pas qu'il y ait des problèmes. Donc l'intérêt aujourd'hui, c'est de travailler pour identifier ces situations telles que décrites : 80 vélos sur une place de bourg ou de centre-ville, ce n'est pas rien, on ne peut pas dire qu'on ne peut pas gérer ça, donc il va falloir qu'on identifie l'afflux touristique que cela pourrait entraîner. Ce n'est surtout pas pour mettre en difficulté le Maire, dans le cadre de sa police municipale de la tranquillité, par des engorgements, sur les routes, de vélos.

Gilles PAGNY : Juste une petite précision, du coup, ça m'oblige à mettre des stationnements vélo un peu partout, parce que je me suis rendu compte qu'il n'y en avait pas assez.

Vincent LE MEAUX : On n'a pas reçu encore de demande de subvention ! Ça va, la Ville de Plouézec peut ? Très bien ! Ce à quoi je m'engage en tout cas, c'est de bien identifier les impacts touristiques que cela peut avoir sur vos secteurs et d'identifier, puisque c'est un financement Agglomération, ces interactions qui pourraient exister entre une commune, un site touristique majeur qui seraient non loin de la véloroute. De toute façon, on ne pourra passer partout, c'est évident.

Josette CONNAN : Juste revenir sur les propos que j'ai dits en introduction, concernant cette véloroute. On est bien sur une ambition de développer des activités de loisirs et sportives raisonnées et décarbonées, qui permettent de diffuser les flux touristiques sur l'ensemble du territoire et de faire découvrir la singularité au travers de la valorisation de ces marqueurs identitaires et des sites insoupçonnés. Ça veut bien dire que ce circuit passe plus par les petits bourgs, les campagnes, et ça permet vraiment de diffuser les flux, de désengorger du coup ce que, Gilles, tu rencontres, là, notamment lié à la Véloroute où, c'est vrai, il y a beaucoup de vélos et il y en aura de plus en plus. Donc cette véloroute qui portera un nom – et on a hâte de le connaître – va permettre de désengorger les flux de la Véloroute. Je ne sais pas si je suis claire dans mes propos, mais c'est dans le but de diffuser les flux.

Joseph LINTANF : Simplement dire que dans le secteur Sud, la difficulté qu'on a, c'est surtout en matière de restauration et d'hébergement. Pour les vélos, justement, qui veulent rester dans le secteur plusieurs jours, quelquefois, c'est compliqué pour eux.

Vincent LE MEAUX : Il y a une politique de soutien au développement de l'hébergement et de la restauration dans notre politique touristique, donc il faut susciter effectivement des entrepreneurs, des entrepreneuses, pour pouvoir ainsi avoir cette offre. On voit que ça se développe, Josette CONNAN, sur ce pendant, les grands gîtes d'étape.

Josette CONNAN : Ce projet a pour but aussi de développer ou de générer des retombées économiques et d'orienter les personnes qui empruntent ces circuits vers des points de ravitaillement, des points de... Et comme le disait le Président, l'Agglomération, en tout cas, le service Développement touristique accompagne les porteurs de projets : n'hésitez pas à les envoyer vers le service Développement qui saura les orienter, les accompagner, que ce soit pour de l'hébergement, mais aussi de la restauration, de la petite restauration. Et même, il y a de nouveaux métiers qui se développent, ce sont, pour réparer son vélo tout simplement, les garages à vélo... Enfin, il faut bien dire que

l'objectif... Le tourisme, c'est une filière économique et cette véloroute que l'on va mettre en place, qu'on va mettre opérationnelle, elle est là aussi pour développer à l'intérieur de nos campagnes, de la consommation touristique.

Jacky GOUAULT : J'ai deux points. Le premier point, c'est concernant la véloroute sur laquelle on délibère ce soir. C'est un magnifique projet touristique qui relie en fin de compte les deux véloroutes européennes passant dans notre secteur, la véloroute « La Littorale » qui vient du nord de l'Europe et qui va jusqu'à Roscoff, qui va rejoindre aussi « La Vélodyssée », une véloroute qui va de Roscoff à Gibraltar.

Je trouve que c'est un merveilleux projet qu'on va offrir aux touristes et à nous aussi parce que, quand elle sera faite, je la prendrai forcément pour faire tout ce circuit. Donc bravo pour ce projet ainsi que pour le financement.

Nous, sur Ploubazlanec et sur Paimpol, on est en train d'investir sur cette véloroute via un itinéraire cyclable Paimpol-Ploubazlanec – on utilise le même tracé, et sur la véloroute et sur l'itinéraire cyclable Paimpol-Ploubazlanec.

Ploubazlanec a déjà fait une partie sur sa commune et nous faisons cette année toute la partie Paimpol entre Kerpallud et le centre-ville – ça va être fait d'ici la fin de l'année.

On est content d'inaugurer cette véloroute qui n'a pas encore de nom. En tout cas, merci pour l'aide de 7 000 € qui nous a été apportée pour ces travaux.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour ces éléments de précision.

Josette CONNAN : Oui, pour compléter les propos de Jacky très rapidement, l'intérêt pour nous, c'était bien d'aller jusqu'à Carhaix pour arriver à ce nœud de rencontre des véloroutes, ce qui donne encore une plus-value à ce tracé qui au départ était limité à Carnoët.

Jacky GOUAULT : Le deuxième point dont je voulais parler en direction du maire de Plouézec concerne la véloroute « La Littorale » qui était, via des fonds européens, gérée et mise en œuvre par le Département depuis plusieurs années. Elle présente plusieurs endroits où il y a des dangers sur le département, il n'y a pas que sur le secteur de Plouézec-Paimpol où il y a réellement un danger. Il y a beaucoup de secteurs qu'il faudra sans doute revoir dans les années à venir, en particulier les parties qui sont en voies vertes sur Le Trégor qui vont poser des problèmes d'entretien – l'herbe pousse et on ne sait pas trop comment entretenir cela.

C'est une véloroute européenne qui passe et je pense qu'il y a des tracés qui seront obligés d'évoluer parce que le passage de cette véloroute sur certaines voies vertes va poser problème.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cette précision, ce qui renforce l'idée que l'Agglomération est accueillante et non pas une agglomération qui met en danger les cyclotouristes.

Le point sera fait à l'initiative de l'Agglomération, Gilles, pour identifier ces points noirs routiers pour les cyclotouristes.

Il faut que notre Agglomération soit accueillante. Même si on n'est pas compétent, on a l'obligation, en tant que responsables et élus locaux, de sécuriser les trajets qui sont là, en l'occurrence, à destination touristique.

Richard VIBERT : Je voulais ajouter quelques kilomètres aux dires de Jacky GOUAULT. Nous avons hâte que Paimpol attaque les travaux pour rejoindre le centre de Paimpol parce que nous attaquons prochainement là où nous nous sommes arrêtés pour aller jusqu'au centre-bourg de Ploubazlanec.

Il y a énormément de demandes et, entre autres, nous en avons une, l'entreprise Thomas Plants où il y a de nombreux employés (près de 300 en pleine saison) et il y a beaucoup de personnes qui circulent à vélo parce qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir un autre moyen de transport.

On travaille donc avec les patrons de l'entreprise qui nous cèdent une partie des terres pour qu'on puisse les traverser avec cette véloroute. Ça, c'est hyper important et ensuite, on terminera pour aller

jusqu'à l'Arcouest, ce qui veut dire qu'entre Paimpol et peut-être Plouézec, Plourivo (sûr), on pourra faire un circuit en toute sécurité pour tout le monde et ça, c'est très important.

Vincent LE MEAUX : Merci pour ces précisions, les mobilités au service de l'emploi.

L'annonce de ce soir : aujourd'hui, on arrive à la conclusion du projet véloroute, il ne reste que le nom à trouver – ce n'est pas la partie la plus facile.

La deuxième annonce : le fait que nous lançons et nous sommes déjà à l'œuvre pour les Trails d'Argoat sur le secteur de Bourbriac et le secteur sud, ce qui permettrait ainsi de connecter nos circuits avec la CCKB.

Josette : Oui et surtout la destination régionale touristique « Cœur de Bretagne ».

Vincent LE MEAUX : Je tiens à ce qu'on puisse communiquer sur ces deux éléments et qu'on aille vite pour rendre visibles les « Trails d'Argoat » qu'on pourrait appeler ainsi. Ce serait peut-être plus facile de trouver un nom que pour la véloroute d'Armor et d'Argoat (ou Arvor-Argoat).

On a encore quelques jours pour trouver un nom pour cette véloroute. C'est Jacky GOUAULT qui a souligné ce soir le fait qu'il n'y avait pas de dénomination.

En tout cas, il faut valider et mettre en œuvre ce dispositif, accompagné de la dimension des courses et des *runs* en pleine nature.

DEL2024-09-205

PROJET VÉLOROUTE : VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE

Le projet de territoire, la politique touristique et des loisirs, la stratégie des « nouvelles dynamiques territoriales » et plus récemment le schéma du tourisme et des loisirs, ont tous pour ambition de développer le tourisme vert et les activités de loisirs et sportives raisonnées et décarbonnées.

Par ailleurs, la cartographie des Véloroutes Voies Vertes (VVV) révèle l'absence d'itinéraires cyclables sur la partie nord de la Région Bretagne et notamment sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération à l'exception de la Vélomaritime qui longe le littoral.

Pour répondre à ces enjeux, un projet de création d'un itinéraire cyclable reliant Ploubazlanec à Carhaix a été engagé en 2021. Cet itinéraire cyclable structurant participera à la valorisation du territoire et contribuera à son rayonnement et à son attractivité économique via les retombées qui seront générées par la consommation de services nécessaires à la pratique de séjour en itinérance.

29 communes sont traversées dont 27 sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération (*Belle-Isle-en-Terre, Bréidly, Calanhel, Callac, Carnoët, Guingamp, Kermoroc'h, La Chapelle-Neuve, Landebaëron, Lanleff, Loc-Envel, Louargat, Pabu, Paimpol, Péderneq, Ploëzal, Ploubazlanec, Plouëc-du-Trieux, Plougonver, Plouisy, Plourivo, Plusquellec, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan, Saint-Laurent, Yvias*) et 2 communes sur Poher-Communauté (*Carhaix et Plounévezel*).

Le projet devrait être mis en service fin 2024, début 2025.

Le projet est estimé à 137 105 € HT. Une aide de la Région Bretagne via le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » soutiendra le projet à hauteur de 48 % soit 65 810.40 €. Une participation financière de Poher Communauté sera prochainement actée au regard du linéaire identifié sur ce territoire.

Des conventions seront passées d'une part avec Poher Communauté, d'autre part avec les communes concernées par le tracé, afin de cadrer l'entretien de la véloroute (à l'image de ce qui est fait pour les chemins de randonnée).

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DELBU202102_022-DE en date du 16 février 2021 actant à titre expérimental de s'appuyer sur les services d'Eau et Rivières de Bretagne pour lancer dès février 2021 la création de la Véloroute Ploubazlanec-Carhaix ;

Considérant l'inscription du projet de véloroute au schéma du tourisme et des loisirs, validé en juin 2023 par le Conseil d'agglomération ;

Considérant le plan de financement présenté ci-dessus ;

Considérant que pour mettre en œuvre le projet, un marché de travaux a été lancé en juin 2024 pour le jalonnement et les travaux de voirie ;

Considérant qu'un plan de communication et une identité graphique à la véloroute seront travaillées par une agence de communication ;

Considérant le calendrier du projet ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet Véloroute et ses modalités de mise en œuvre et d'entretien ;
- Approuve le budget prévisionnel ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce y afférent.

DEL2024-09-206

LES PORTES DU VENT : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET SON FINANCEMENT

Un parc éolien offshore, dont Ailes Marines, société détenue à 100 % par l'énergéticien IBERDROLA, est en charge en matière de développement, de construction et d'exploitation et constitué de 62 éoliennes, s'est installé en baie de Saint-Brieuc et est opérationnel depuis le printemps 2024. C'est le premier de Bretagne.

La présence de ce parc éolien offshore soulève un questionnement légitime auprès des touristes et des habitants et représente une opportunité pour développer un discours scientifique, pédagogique, sociétal et environnemental sur la transition énergétique bretonne et française.

Afin de s'approprier ce parc éolien, d'en comprendre les enjeux et de s'appuyer sur cette évolution du paysage et des capacités de production d'énergie de notre territoire, la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps a souhaité transformer ces interrogations en opportunité de développement touristique.

Elle a par conséquent inscrit trois actions dans sa stratégie de développement touristique 2023-2025 :

1. une étude préalable aux aménagements visant :
 - à obtenir un synopsis muséographique et un programme détaillé
 - à élaborer un budget prévisionnel comprenant l'estimation des coûts d'aménagement et de gestion ainsi qu'un conseil sur la politique tarifaire à adopter
 - à formuler des propositions quant à la formalisation d'une organisation administrative.
2. le projet d'installation d'espaces pédagogiques appelés « Portes du vent »
3. l'aménagement de belvédères et points de vue ayant pour fil conducteur les énergies du vent, de l'eau et humaine

L'étude pour les 4 EPCI bénéficiera d'un co-financement d'Ailes Marines à hauteur de 80 % plafonné à 50 000 € et d'un co-financement régional à hauteur de 50% plafonné à 6 250 €.

Les deux actions suivantes seront éligibles à un co-financement régional au titre des investissements à hauteur de 50 % plafonné à 150 000 € ainsi qu'un co-financement via le programme IBReizh à hauteur de 90 %, plafonné à 200 000€ pour les 4 EPCI.

Afin d'obtenir le versement du soutien financier d'Ailes marines, il s'avère à présent nécessaire de signer une convention de mandat entre Ailes Marines et les 4 EPCI membres de l'entente régissant la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps.

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-04-093 en date du 11 avril 2023 actant le plan d'action de la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps et autorisant le président ou son représentant à signer le contrat de développement touristique 2023-2025 avec la Région Bretagne ;

Vu la délibération DEL2023-06-129 en date du 27 juin 2023 actant la stratégie du tourisme et des loisirs de l'agglomération 2023-2030 et validant le plan d'actions 2023-2024 au sein duquel la participation de l'agglomération au projet des portes du vent figure ;

Vu l'avis de la commission Nouvelles Dynamiques Territoriales en date du 11 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire saisi en date du 17 septembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mandat et toutes pièces liant les 4 EPCI membres de l'entente régissant la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps et Ailes Marines pour obtenir des cofinancements ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à cette convention de mandat en cas de nécessité ;
- Autorise le Président ou son représentant à remplir et signer le formulaire de renseignement administratif nommé *Due Diligence* (audit de vigilance) et la clause d'éthique pour la Direction Compliance (Conformité) d'Ailes Marines.

DEL2024-09-207

CANDIDATURE AU LABEL 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE (EAC)

Josette CONNAN : La candidature au label « 100 % Éducation artistique et culturelle » (EAC). C'est l'éducation à l'art et une éducation par l'art – c'est un peu la définition de l'éducation artistique et culturelle.

C'est un parcours qui est pour nous cohérent, qui associe la présentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, mais également l'acquisition de connaissances et de la pratique artistique en contribuant au développement de la créativité de l'esprit critique des enfants et des jeunes.

L'éducation artistique et culturelle leur permet de donner du sens à leur expérience et de mieux appréhender le monde. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, ministériels, artistiques, culturels et associatifs pour développer des actions au plus près des territoires.

Le label « 100 % EAC » valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. C'est un label qui est attribué par le Préfet et par le Recteur d'académie pour une durée de 5 ans (renouvelable).

Ce label apportera pour le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération une dynamique nationale pour donner de la visibilité à l'engagement de la collectivité.

Pour information, à l'échelon national, il y a très peu d'EPCI. Au total, nous sommes 1 254 EPCI et seuls 150 d'entre eux ont ce label. J'espère qu'on fera partie des suivants, qu'on sera le 151^e !

Ce label apporte une dynamique nationale, je l'ai dit, il donne de la visibilité, il aide à renforcer la cohérence de l'action, à dépasser les cloisonnements, à fédérer les acteurs. Il ne s'accompagne pas d'une subvention supplémentaire, mais permet à la collectivité d'être remarquée par l'État en tant que territoire particulièrement actif en termes d'actions EAC pour des appels à projets.

Le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération place les enjeux culturels au cœur de ses

engagements, celui de favoriser l'émancipation citoyenne, détail des objectifs de la politique culturelle communautaire.

L'objectif de susciter la rencontre des cultures et des populations est incarné par trois critères opérationnels. D'abord ancrer l'habitude culturelle dans l'espace du territoire et les temps de chacun – et c'est important –, déclencher et répondre à l'envie de culture et, bien entendu, partager une identité bretonne vivante.

Guingamp-Paimpol Agglomération est impliquée, vous le savez, depuis sa création, pour l'éducation artistique et culturelle. La candidature au label « 100 % EAC » vient, je dirais et c'est un grand mot, saluer le chemin parcouru par votre collectivité et ses partenaires culturels et encourager celui qu'il nous reste encore à emprunter.

Le dossier de candidature qui est transmis par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne consiste en deux documents qui détaillent l'offre culturelle du territoire et les actions d'éducation artistique et culturelle menées sur le territoire.

Ce soir, entendu cet exposé, et considérant la nécessité de présenter à vous tous, en Conseil d'agglomération, cette candidature, il vous est demandé de valider la candidature de l'Agglomération à ce label « 100 % EAC » et d'autoriser son Président ou son représentant à signer les documents liés à cette candidature.

Samuel LE GAOUYAT : Merci, Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je ne peux que me féliciter de cette délibération ce soir qui, comme l'a dit Josette, marque quelques années de travail et de réflexion. Merci, Josette, d'avoir poursuivi avec l'ensemble des services, à la fois les réflexions et la structuration et merci aussi à Guingamp-Paimpol Agglomération de s'être structurée pour aboutir à cette candidature.

Je pense qu'il ne faut pas considérer cette candidature comme un point d'arrivée, mais comme un point de départ. L'entrée par la culture ou par l'éducation artistique et culturelle est aussi le socle d'une société qui vit et d'une société sereine.

Je tiens à saluer cette candidature et cette perspective qui nous mettra tous en lien, de la commune aux différents acteurs, parce qu'on va pouvoir aussi travailler sur des mises en œuvre communes et avec des déclinaisons sur l'ensemble du territoire.

On a donc cinq ans si j'ai bien perçu les enjeux pour développer l'ensemble de nos actions, collectivement, pour que le niveau de la labellisation (le niveau 3) puisse être construit et acquis sur l'ensemble des principes que représente la Charte de l'éducation.

En tout cas, je pense que les perspectives s'inscrivent complètement dans la mise en œuvre et dans l'opérationnalité du nouveau projet de territoire. Merci à l'ensemble des élus et des services qui ont travaillé sur cette candidature.

Philippe LE GOFF : Je vais essayer d'en parler un petit peu aussi et saluer bien entendu cette délibération. Je crois que globalement, depuis les politiques de Malraux qui ont porté des lieux de diffusion en France, on est véritablement là sur une nouvelle rupture par rapport à cette question de la culture et à cette dimension de l'appropriation des territoires.

Je trouve que la question de l'EAC, l'enseignement artistique et culturel, a ce double enjeu :

1/ Fédérer l'ensemble des acteurs qui sont ceux d'un territoire, que ce soient les collectivités, les différents organismes associatifs ou d'État et l'ensemble des entités scolaires qui sont bien entendu au centre de cette démarche.

2/ Cette dimension de coopération que j'appellerai plutôt « coopé-création » est intéressante parce qu'elle permet l'émergence et la création d'une culture populaire, d'une culture issue des territoires et d'une culture qui permet à chacune et à chacun des élèves de se l'approprier et souvent de gagner, qui en confiance, qui en connaissances, qui de l'exercice du sensible, qui parfois sur des horizons professionnels sur lesquels on sait que, dans les milieux ruraux, on a facilement tendance à se censurer. C'est aussi ce deuxième point que je tenais à souligner.

Je pense qu'il est fort qu'on porte ce type de politiques publiques sur notre territoire parce que globalement, si on regarde ce qui s'est passé ces dernières années, si on veut réinsuffler un récit de

territoire pour notre jeunesse, c'est lui donner cette capacité, parfois de s'approprier un patrimoine local, la compréhension de métiers ancestraux qui continuent aujourd'hui à perdurer et donc de réamorcer ce récit de naître, grandir et vieillir sur un territoire. C'est aussi plus généralement aller vers une ouverture parfois plus large qui permet de lever, pour certains, des freins qu'ils auraient à leurs ambitions, à leur volonté de considérer que leur culture n'est pas celle des autres et que justement, en restant autocentré, on aurait tendance à se refermer.

Je crois donc que c'est un vrai message important à l'attention aussi des personnels, mais surtout des enfants parce que, je le dis aujourd'hui, si on veut faire revenir les gens sur le territoire, c'est aussi par ce que l'on va raconter à leurs enfants, par ce que l'on va créer comme lien entre les différents acteurs comme les différentes ambitions.

C'est ainsi qu'on arrivera à faire que ce partage réinsufflât de l'énergie sur les territoires.

Vincent LE MEAUX : Merci. Vous voyez l'enjeu des délibérations que nous venons de prendre sur le projet véloroute, sur les trails, le loisir, le sport au service d'un territoire. Là, on est sur l'ambition culturelle, la diffusion des savoirs, la création sur le territoire, l'envie de vivre sur un territoire et faire en sorte que l'ensemble des quatre points cardinaux du territoire puisse ainsi être irrigué d'une animation et d'un développement culturel au service de nos concitoyens, mais aussi au service du développement économique du territoire. Derrière cette ambition culturelle, cette ambition des loisirs, cette ambition sportive, il y a aussi l'ambition économique d'un territoire qui se veut vivant, qui se veut en capacité d'ouvrir de nouveaux secteurs d'activité qui peuvent être créateurs de valeur ajoutée sur le territoire.

Ça, c'est un pendant aujourd'hui qui nous est possible grâce aux différentes actions que l'on mène au titre des nouvelles dynamiques territoriales : la culture, le sport, les loisirs, au service des gens de notre territoire ou au service de ceux qui veulent vivre notre territoire, mais aussi au service des investisseurs de notre territoire. Je crois beaucoup dans l'économie culturelle, je crois beaucoup dans l'économie sportive et l'économie des loisirs et il ne faudrait surtout pas dire comme je l'entendais il y a 30 ans « il n'y a qu'une seule économie qui compte, c'est celle de la terre, de l'industrie et des services ».

Mais non ! Il y a aussi l'économie touristique qui est une économie à part entière. D'ailleurs, je crois que la nouvelle ministre s'appelle bien « de l'Économie touristique », donc nous, on a plutôt à miser sur cette ambition économique de notre territoire.

Cela est peut-être paradoxal de rapprocher l'économie à la dimension sociale et culturelle ? Non, je pense que ça fait partie de l'humanité, donc il faut aussi s'y impliquer.

Voilà de beaux projets, des labels qui derrière cela nous entraînent sur une voie de production pour nos concitoyens et de création de richesses.

Josette CONNAN : Je vais conclure par une phrase sur la culture en disant que la culture, c'est un vecteur d'émancipation citoyenne et un vecteur de cohésion sociale.

Philippe LE GOFF : Et moi, juste pour dire que c'est extraordinaire qu'on prenne cette délibération sur le territoire, vous dire que cette semaine, vont se tenir les Assises nationales de l'EAC sur notre territoire et je peux vous assurer que ce qu'aujourd'hui, un territoire comme le nôtre raconte à la France entière là-dessus, c'est quelque chose qui est très intéressant et qui est vu avec un vrai regard de bienveillance, de fierté et même en disant « comment est-ce qu'ils font pour y arriver ? »

La deuxième chose, c'était rebondir sur les mots de Vincent : oui, ce lien existe véritablement entre la culture et l'économie. On a d'ailleurs aujourd'hui un campus d'excellence des Métiers des Arts qui se développe et qui met en réseau l'ensemble de ses acteurs, c'est une vérité qui est portée et qui permet de faire un vrai développement économique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-05-110 du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local » ;

Vu la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », en particulier la volonté d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée (ambition n°1 « être productif et créatif ») incarnée par l'engagement n°2 « favoriser l'émancipation citoyenne » ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a articulé son projet de territoire autour de trois ambitions : Être productif et créatif, être redistributif, être collectif ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a inscrit dans son projet de territoire « Horizon 2030 » l'engagement de « favoriser l'émancipation citoyenne », et que l'objectif stratégique « Susciter la rencontre des cultures et des populations » est incarné par trois objectifs opérationnels :

- Ancrer l'habitude culturelle dans l'espace du territoire et les temps de chacun.
- Déclencher et répondre à l'envie de culture
- Partager une identité bretonne vivante ;

Considérant la nécessité de présenter au Conseil d'agglomération la candidature au label 100 % EAC ;

Considérant le dossier de candidature ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la candidature de l'agglomération au label 100 % EAC ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les documents liés à cette candidature.

DEL2024-09-208

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-05-110 du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local » ;

Vu la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », en particulier la volonté d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée (ambition n°1 « être productif et créatif ») incarnée par l'engagement n°2 « favoriser l'émancipation citoyenne » ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a articulé son projet de territoire autour de trois ambitions : Être productif et créatif, être redistributif, être collectif ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a inscrit dans son projet de territoire « Horizon 2030 » l'engagement de « favoriser l'émancipation citoyenne », et que l'objectif stratégique « Susciter la rencontre des cultures et des populations » est incarné par trois objectifs opérationnels :

- Ancrer l'habitude culturelle dans l'espace du territoire et les temps de chacun.
- Déclencher et répondre à l'envie de culture
- Partager une identité bretonne vivante ;

Considérant que le projet culturel de territoire s'axe sur cinq orientations prioritaires. Ces orientations feront l'objet d'une animation régulière, permettant de mener les temps nécessaires de bilans et de perspectives sur les actions envisagées et mises en œuvre :

1. Coopérer au sein de réseaux thématiques et professionnels
2. Soutenir et amplifier la fréquentation de lieux de culture (équipements, pôles culturels du territoire)
3. Faciliter la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle (partage, services et évaluation)
4. Bâtir des chemins durables de culture (mobilité territoriale, liaisons de proximité, accessibilité)
5. Valoriser le développement des économies culturelles et créatives (tourisme, création, diffusion)

Considérant que le projet culturel de territoire a pour ambition d'investir en priorité cinq champs artistiques et culturels :

1. Lecture et médias
2. Arts vivants
3. Image et arts plastiques
4. Patrimoines, identité et tourisme culturel
5. Artisanat, métiers d'art et Industries culturelles et créatives

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Adopter le projet culturel de territoire, et notamment ses orientations prioritaires ;
- Valide la mise en œuvre du projet culturel de territoire, dont l'animation de temps réguliers de bilans et de perspectives.

DEL2024-09-209

MILMARIN : TARFIS ANIMATION ET BOUTIQUE

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin développe une activité qui s'est diversifiée ces dernières années et comprend désormais :

- Un espace d'exposition temporaire consacré à des thématiques maritimes en lien avec le territoire (par exemple en 2023 Pierre Loti, de 2024 à 2026 le récit de la façade maritime de Plouézec à Pontrieux...)
- Un espace d'exposition permanent consacré à la marine marchande contemporaine
- Un fonds documentaire de plus de 5000 documents consultable sur rendez-vous
- Une boutique spécialisée sur la thématique maritime
- Un relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT Guingamp-Baie de Paimpol

Le centre a obtenu le label Accueil Vélo et la marque Tourisme & handicap.

Le centre est ouvert toute l'année, accueille les particuliers et les groupes et groupes scolaires, et organise des animations et événements dans les murs et en dehors (conférences, projections, spectacles...).

1. Tarifs pour les individuels

Visite pour les individuels			
	Plein tarif	6,00€	
	Tarif réduit*	4,00€	
	Abonné	4,00€	
	Séjour OIT, CE	5,40€	

Procès-verbal

	0-5 ans	0,00€	
--	---------	-------	--

*6 à 17 ans, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap.

Tarif spécial Journée des loisirs

L'opération régionale « La journée des loisirs » est organisée chaque année pour ouvrir la saison touristique, depuis 2023 l'offre proposée par tous les sites participants dont Milmarin est 1 entrée achetée = 1 entrée gratuite (sur le tarif le moins cher).

Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

Animations pour les individuels			
Visite guidée	Qu'elle porte sur l'un des deux espaces d'exposition ou les deux, la visite guidée est au tarif d'entrée et donne accès aux deux espaces.	Plein	6,00€
		Réduit	4,00€
		Abonné	4,00€
		0-5 ans	0,00€
Balade patrimoine	Balade guidée à Ploubazlanec.	Plein	5,00€
		0-5 ans	0,00€
Balade patrimoine augmentée	Balade patrimoine à l'aube ou au coucher du soleil, augmentée de témoignages sonores, rencontre avec des pêcheurs et moment convivial en fin de balade.	Plein	7,00€
		0-5 ans	0,00€
Veillée à la Maison de l'estuaire	Animation organisée avec la Maison de l'estuaire, comprenant le billet de TER depuis Paimpol.	Plein	10,00€
Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	Visite guidée d'une chapelle de la commune en lien avec la grande pêche.	Plein	2,50€
		0-5 ans	0,00€
Visite guidée avec un professionnel de la mer	« Récit de marin » ou visite guidée d'une exposition avec un professionnel.	Plein	6,00€
		Réduit	4,00€
		Abonné	4,00€
		0-5 ans	0,00€
Matelot d'un jour	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins.	Plein	3,50€
Visite ludique d'un ou deux espaces d'exposition	A destination du jeune public ou des familles : Le Trésor de l'Oncle Ernest Le Journal de bord de Pierre Loti	Plein	6,00€
		Réduit	4,00€
		0-5 ans	0,00€
Conférence, projection	Evènement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	2,00€
Jeu de piste à Ploubazlanec	Evènement annuel	Plein	3,00€

*Réduit : 6 à 17 ans, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap.

2. Tarifs pour les groupes scolaires

Tarif pour les primaires : forfait pour 1 classe de 20 + tarif individuel par élève supplémentaire

exemple : classe de 22 pour la visite d'une expo : 40€ + 2x2€

Prestation	Prix	Durée
Visite d'1 expo	40,00 €	1h soit 2€ par élève
Visite d'1 expo + atelier matelotage	60,00 €	1h30 soit 3€ par élève
Visite de 2 expos	60,00 €	1h30 soit 3€ par élève

Procès-verbal

Visite de 2 expos + atelier matelotage	60,00 €	2h15	soit 3€ par élève
Balade patrimoine	70,00 €	2h30	soit 3,50€ par élève
Balade patrimoine + chapelle de Perros-Hamon	80,00 €	2h30	soit 4€ par élève

Tarif pour les collèges et lycées : forfait pour 1 classe de 25 + tarif individuel par élève supplémentaire

exemple : classe de 27 pour la visite d'une expo : 50€ + 2x2€

Prestation	Prix	Durée
Visite d'1 expo	50,00 €	1h soit 2€ par élève
Visite d'1 expo + atelier matelotage	75,00 €	1h30 soit 3€ par élève
Visite de 2 expos	75,00 €	1h30 soit 3€ par élève
Visite de 2 expos + atelier matelotage	75,00 €	2h15 soit 3€ par élève
Balade patrimoine	88,00 €	2h30 soit 3,50€ par élève
Balade patrimoine + chapelle de Perros-Hamon	100,00 €	2h30 soit 4€ par élève

Gratuit pour les enseignants et accompagnateurs, ainsi que pour le Lycée maritime Pierre Loti de Paimpol.

3. Tarifs pour les groupes adultes

A titre informatif on indique ici le coût par personne pour les 2 prestations les plus choisies :

Jauge : 10 à 15 personnes (facturé : 15)

Visite libre 1 expo	45,00 €	
Visite guidée 1 expo	52,50 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	82,50 €	
Visite libre 2 expos	73,50 €	
Visite guidée 2 expos	81,00 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	81,00 €	
Balade patrimoine guidée	60,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	67,50 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	133,50 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	141,00 €	

Jauge : 16 à 24 personnes (facturé : 24)

Visite libre 1 expo	72,00 €	
Visite guidée 1 expo	84,00 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	132,00 €	
Visite libre 2 expos	117,60 €	
Visite guidée 2 expos	129,60 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	129,60 €	
Balade patrimoine guidée	96,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	108,00 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	213,60 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	225,60 €	

Jauge : 25 à 40 personnes (facturé : 40)

Visite libre 1 expo	120,00 €
---------------------	----------

Visite guidée 1 expo	140,00 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	220,00 €	
Visite libre 2 expos	196,00 €	
Visite guidée 2 expos	216,00 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	216,00 €	
Balade patrimoine guidée	160,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	180,00 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	356,00 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	225,60 €	

Jauge : à partir de 41 personnes (facturé : 60 personnes)

Visite libre 1 expo	180,00 €	
Visite guidée 1 expo	210,00 €	
Visite guidée 1 expo + atelier matelotage	330,00 €	
Visite libre 2 expos	294,00 €	
Visite guidée 2 expos	324,00 €	soit 5,4€/personne
Visite guidée 2 expos + atelier matelotage	324,00 €	
Balade patrimoine guidée	240,00 €	soit 4€/personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	270,00 €	
Visite libre 2 expos + balade patrimoine guidée	534,00 €	
Visite guidée 2 expos + balade patrimoine guidée	564,00 €	

Si un groupe de cette dernière jauge dépasse les 60 personnes, chaque participant supplémentaire paie son coût individuel (exemple : 5,40€ pour la visite guidée 2 expos).

Gratuité pour les accompagnants : 1 à partir de 25 participants, 1 supplémentaire à partir de 40.

4. Tarifs pour les établissements et structures médico-sociaux

*on entend ici les établissements et structures médico-sociaux tels que les EHPAD, résidences autonomes, centres de jour, maisons d'accueil spécialisées, foyers de vie et d'hébergement, ESAT, IME, CMP, associations d'aide aux malades et leurs aidants... qui se déplacent principalement en tout petit effectif.

Jauge : < 10 personnes, guidé ou non (facturé : 10 personnes)

Visite d'1 expo	30,00 €	soit 3€ par personne
Visite d'1 expo + atelier matelotage	40,00 €	soit 4€ par personne
Visite de 2 expos	40,00 €	soit 4€ par personne
Visite de 2 expos + atelier matelotage	45,00 €	soit 4,50€ par personne
Balade patrimoine guidée	40,00 €	soit 4€ par personne
Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	45,00 €	soit 4,50€ par personne

Jauge : > 10 personnes, guidé ou non (facturé : 20 personnes)

Visite d'1 expo	64,00 €	soit 3,20€ par personne
Visite d'1 expo + atelier matelotage	84,00 €	soit 4,20€ par personne
Visite de 2 expos	84,00 €	soit 4,20€ par personne
Visite de 2 expos + atelier matelotage	94,00 €	soit 4,70€ par personne
Balade patrimoine guidée	84,00 €	soit 4,20€ par personne

Balade patrimoine guidée + visite de la chapelle de Perros-Hamon	94,00 €	soit 4,70€ par personne
--	---------	-------------------------

Gratuit pour les accompagnateurs.

5. Tarifs des spectacles de la Sirène, centre culturel de l'Agglomération

Milmarin propose la billetterie des spectacles organisés à la Sirène, centre culturel de l'Agglomération situé à Paimpol.

SPECTACLES SIRENE		Tarif
	Plein tarif A – spectacle long	14,00€
	Plein tarif B – spectacle court	10,00€
	Tarif réduit demandeurs d'emplois et - 25 ans	8,00€

6. Tarifs pratiqués à la boutique

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux... sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.

Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale.

En rappel de la délibération n°DEL2023-12-282 : Afin de suivre l'augmentation régulière des prix des livres par les éditeurs et en référence à la loi sur le prix unique du livre, il est précisé que les livres sont vendus à Milmarin au prix actualisé.

a) Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088, DEL2022-07-152, DEL2022-09-174, DEL2022-11-225, DEL2023-04-096, DEL2023-05-112, DEL2023-06-143, DEL2023-09-181 et DEL2023-12-282, DEL2024-05-133, DEL2024-06-175 fixant les tarifs suivants :

A noter : du fait de la fin du partenariat avec Plaeraneg Gwechall, le catalogue des expositions conçu en 2019 et qui comportait le musée Mémoire d'Islande géré par l'association, ne peut plus être vendu comme tel.

Dans le but de faire connaître Milmarin sur l'Agglomération, il est proposé de vendre les cartes postales et affiches dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme.

C'est également Milmarin qui prend en charge la vente de la collection des jeux de piste de l'Agglomération (projet transversal à la Direction tourisme, culture et sport) dans les bureaux de l'OIT (voir délibération complémentaire au conseil du 17 mai 2022).

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE
LIVRES			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6,80 €	9,00 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38,40 €	60,00 €
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00 €
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco	12,20 €	19,00 €

	Rizzo		
A bord des géants des mers	Claire Flécher	17,60 €	22,00 €
A contre-marée	Manon Selli; Lauriane Miara	21,28 €	28,00 €
A Islande !	Ian Manook	15,88 €	21,00 €
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00 €
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00 €
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00 €
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12,79 €	16,90 €
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12,20 €	19,00 €
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5,12 €	8,00 €
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00 €
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16,00 €	25,00 €
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15,05 €	19,90 €
Avec l'Exilée à Sinaia, Bucarest, Venise	Pierre Loti et Carmen Sylva	13,99 €	18,50 €
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Aziyadé	Pierre Loti	7,87 €	10,40 €
Aziyadé BD	Franck Bourgeron	12,39 €	19,30 €
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42 €	13,90 €
BD - Pierre Loti, une vie de voyageur	Didier Quella-Guyot, Alain Quella-Villéger, Pascal Regnauld	15,80 €	20,90 €
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	14,29 €	18,90 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8,13 €	12,70 €
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €
Besoin de mer	Hervé Hamon	5,22 €	6,90 €
Bleu piscine	Pauline Guillermin	9,07 €	12,00 €
Bluff	David Fauquemberg	12,80 €	20,00 €
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6,73 €	8,90 €
Brèves de mer	Bernard Lunet	10,00 €	12,00 €
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12,80 €	20,00 €
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29,84 €	39,50 €
Cap-hornières	Fañch Rebours	13,61 €	18,00 €
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,67 €	7,80 €
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00 €	45,00 €
Cargo	Marianne Rötig	9,92 €	12,50 €
Cargo (jeunesse)	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9,83 €	13,00 €
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16,56 €	21,90 €
Carnet du Goëlo	SEHAG	6,15 €	8,00 €
Carnet du Goëlo – numéro	SEHAG	7,00 €	10,00 €

exceptionnel			
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00 €	10,00 €
Catalogue exposition Milmarin - Rivages partagés	Milmarin	7,00 €	7,00 €
Catalogue Milmarin ALL	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin ANG	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin BRE	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin FRA	GPA		12,00 €
Cette éternelle nostalgie. PAGES DE JOURNAL (1878-1911)	Pierre Loti	8,92 €	11,80 €
Chasseurs d'écumes - Tome 1 à 8	François Debois, Serge Fino	11,60 €	14,50 €
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13,31 €	17,60 €
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19,96 €	26,30 €
Comment les algues peuvent sauver le monde	Vincent Doumeizel, Lilately	13,68 €	18,00 €
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1,51 €	2,00 €
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	12,40 €	15,50 €
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hilion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92 €	19,90 €
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14,08 €	22,00 €
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9,79 €	12,95 €
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00 €	30,00 €
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
des rêves à tenir	Nicolas Deleau	5,85 €	7,70 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard henry dana	8,70 €	11,50 €
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis Rigaud	9,00 €	11,90 €
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50 €
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,90 €
Eldorado	Laurent Gaudé	3,91 €	6,10 €
Embarqué	Christian Cailleux	15,36 €	24,00 €
En dérive	Roger Vercel	9,60 €	15,00 €
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16,00 €	25,00 €
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,36 €	8,90 €
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 3. La belle	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €

lavandière			
Escale à Saint-Pierre-et-Miquelon - Les Peintres officiels de la Marine	Jacques Rohaut	16,72 €	22,00 €
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8,29 €	12,95 €
Faudacq à Ploubazlanec	André Soubigou	11,90 €	17,00 €
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10,50 €	15,00 €
Femmes d'aventures	collectif	9,92 €	12,50 €
Femmes pirates (poche)	Marie-Ève Sténuit	12,16 €	7,70 €
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fil d'or (poche)	Suzy Solidor	6,00 €	7,90 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12,80 €	20,00 €
Géant des mers chaudes	Anita Conti	7,33 €	9,70 €
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00 €
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00 €
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00 €
Grandeur des îles	Odette du Puigaudeau	7,36 €	9,20 €
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00 €
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14,74 €	19,50 €
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3,00 €
Gustave à la mer	Alain Quella-Villéger	18,15 €	24,00 €
Habiter une ville touristique	Collectif Droit à la ville Douarnenez	10,24 €	16,00 €
Henri Rivière - Estampes	Olivier LEVASSEUR ; Yann LE BOHEC	29,64 €	39,00 €
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9,75 €	12,90 €
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00 €
Hommes des tempêtes	Frédéric Brunnquell	6,05 €	8,00 €
Horn	Alain Emery	7,04 €	11,00 €
Ils étaient six marins de Groix	Queffélec	17,20 €	21,50 €
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00 €
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00 €
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9,00 €	11,90 €
Je n'étais pas la bienvenue	Nathalie Guibert	6,08 €	8,00 €
Jérusalem	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Jeunesse	Joseph Conrad	1,51 €	2,00 €
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	12,00 €
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16,00 €	25,00 €
Krouman	Fanch Rebours	10,24 €	16,00 €
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00 €
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	6,01 €	7,95 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7,04 €	11,00 €
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12,80 €	20,00 €
L'île Vierge	Emmanuel Lepage et Goulc'han Kervella	12.85€	17.00€
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie	Fleur Daugey	5,24 €	6,90 €
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier, Marie Détrée	12,85 €	17,00 €
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14,36 €	19,00 €
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8,47 €	11,20 €
La biodiversité littorale vue par Mathurin Méheut	Michel GLÉMAREC	20,52 €	27,00 €
La Bretagne mystique	Jean-Georges Cornelius		37,00 €
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14,08 €	22,00 €
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-Mer	Bernard Lunet	13,00 €	15,00 €
La déco du marin	Patrick Moreau	9,60 €	15,00 €
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10 €	20,00 €
La Galilée	Pierre Loti	5,82 €	7,70 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3,41 €	4,50 €
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00 €
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,77 €	8,95 €
La grande pêche	Jean-Yves Delitte, Jean-Benoît Héron	18,90 €	25,00 €
La loi de la mer	Davide Enia	5,59 €	7,40 €
La lumière enchainée	Queffélec	15,16 €	18,95 €
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19,20 €	30,00 €
La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16,58 €	27,00 €
La Mer	Piotr Karski , Lydia Waleryszak	12,79 €	16,90 €
La mer : des sons à écouter, des images à regarder	Marion Billet	7,60 €	10,00 €
La mer, une infographie	Cyrille P. Coutanzais, Guillemette Crozet	20,00 €	25,00 €
La morue	Loïc Josse	44,98 €	59,50 €
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50 €
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La pêchécologie	Didier Gascuel	9,60 €	15,00 €
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9,75 €	12,90 €
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4,45 €	6,95 €
La révolution des algues : nourrir, soigner, fabriquer, protéger l'environnement	Vincent Doumeizel	6,69 €	8,80 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

La sagesse de la mer	Björn Larsson	5,44 €	7,20 €
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	7,33 €	9,70 €
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00 €
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20 €
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00 €
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6,96 €	9,40 €
Le bosco de Kerpallud	Corlouer	15,20 €	19,00 €
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00 €
Le capitaine au long cours	Jean-Michel Billioud, Paulin Martin	4,40 €	5,50 €
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18,87 €	24,95 €
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5,82 €	7,70 €
Le Désert	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9,60 €	15,00 €
Le goût du large	Nicolas Delesalle	5,55 €	7,30 €
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	6,27 €	8,30 €
Le grand métier	Jean Recher	7,79 €	10,30 €
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5,52 €	7,30 €
Le livre de la pitié et de la mort	Pierre Loti	6,17 €	8,15 €
Le magicien des mers	Yves Hugues	1,93 €	2,55 €
Le marabout, la perruche et le singe	Alain QUELLA-VILLÉGER	17,24 €	22,80 €
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5,91 €	9,20 €
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	7,03 €	9,70 €
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7,56 €	10,00 €
Le Paquebot	Pierre Assouline	15,88 €	21,00 €
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17,81 €	29,00 €
Le Pays de Paimpol aux 4 saisons	Yvonnig Photographe	30,00 €	30,00 €
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95 €
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12,47 €	16,50 €
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	6,12 €	8,30 €
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00 €
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40 €
Le Roman d'un enfant	Pierre Loti	7,33 €	9,70 €
Le Roman d'un Spahi	Pierre Loti	7,33 €	9,70 €
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	5,22 €	7,40 €
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00 €
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3,78 €	5,00 €

Procès-verbal

Les bateaux	Mes ptits docs	5,98 €	7,90 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12,16 €	19,00 €
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités - 4/7 ans	François Lasserre, Isabelle Simler	6,73 €	8,90 €
Les Breagnes de Pierre Loti	Association Pierre Loti à Paimpol	22,00 €	22,00 €
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5,09 €	7,95 €
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48 €	24,35 €
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3,78 €	5,00 €
Les cormorans	Edouard Jousselin	15,12 €	20,00 €
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11,27 €	16,40 €
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	15,12 €	20,00 €
Les Derniers jours de Pékin	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Les Désenchantées	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12,80 €	20,00 €
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00 €
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00 €
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00 €	25,00 €
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Les invisibles	Roy Jacobsen	5,59 €	7,40 €
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3,78 €	5,00 €
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00 €
Les marins ne savent pas nager	Dominique Scali	18,14 €	24,00 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1 – Jours de peine sur les bancs	Francis Vallée	14,08 €	22,00 €
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3,78 €	5,00 €
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9,07 €	12,00 €
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90 €
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18,56 €	29,00 €
Les Peintres officiels de la Marine d'hier à aujourd'hui	François BELLEC	29,64 €	39,00 €
Les plantes du bord de mer	Jean David	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8,28 €	10,95 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
 Reçu en préfecture le 25/10/2024
 Publié le
 ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	6,73 €	8,90 €
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	4,16 €	6,50 €
Les trois dames de la Kasbah	Pierre Loti	1,51 €	2,00 €
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60 €	24,00 €
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1,93 €	2,55 €
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton prisonnier des glaces de l'Antarctique	Baptiste Massa	4,16 €	6,50 €
L'incroyable aventure de Florence Arthaud, navigatrice intrépide	Claire Astolfi	5,24 €	6,90 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Livret spectacle - Les gens de mer	Association Presqu'Ile a Tue tête	10,00 €	10,00 €
L'océan me dit reviens	Guirec Soudée	15,04 €	19,90 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00 €
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45 €
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45 €
Loti en Amérique	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,85 €	17,00 €
Loti en Oléron	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,10 €	16,00 €
Loti, le dandy magnifique	Michelle Brieuc	12,80 €	16,00 €
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6,20 €	8,20 €
Lumières dans la nuit	Musée de la Résistance en Argoat	12,00 €	12,00 €
Manuel de survie sur une ile déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	6,96 €	9,40 €
Mathurin Méheut - Les vieux métiers de Bretagne	Denis-Michel BOËLL	9,80 €	12,90 €
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boell	9,75 €	12,90 €
Méditerranée	Baudoin	11,27 €	14,90 €
Méditerranée amère frontière	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80 €	16,00 €
Mémoires de la mer	collectif	5,91 €	8,30 €
Mers et océans du monde	Judith Homoki ; Martin Haake	21,28 €	28,00 €
Merveilles et légendes de la mer - récits de Bretagne	Xavier Husson	15,60 €	19,50 €
Mes années pourquoi : La Bretagne	Erell Guegen	10,00 €	12,50 €
Mes années pourquoi : Les bateaux	Laurence Muguet	10,00 €	12,50 €
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6,37 €	9,95 €
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16,00 €
Mon bateau	Roberto Innocenti	13,61 €	18,00 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

Mon frère le fou	Séra	11,04 €	17,25 €
Mon frère Yves	Loti	6,96 €	9,40 €
Mon ile	Alain Lebrun	9,00 €	13,00 €
Mur Mediterranée	Louis-Philippe Dalember	6,31 €	8,30 €
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6,58 €	8,70 €
Navigatrices : 20 portraits d'aventurières de la mer	Stéphane Dugast	22,64 €	29,95 €
Nœuds marins	Lebrun	3,74 €	4,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9,00 €	11,90 €
Océan	Hélène Druvert , Emmanuelle Grundmann	18,40 €	23,00 €
Océan mer	Alessandro Baricco	6,61 €	8,90 €
Océano	Rigaud	14,74 €	20,50 €
Odette de Puigauveau et la Bretagne	Monique Vérité	13,61 €	18,00 €
Odyssée d'un marin de la France libre	Ménage	15,20 €	19,00 €
Où l'océan rencontre le ciel	Terry Fan, Eric Fan	11,34 €	15,00 €
Paimpol et son terroir	Monseigneur Kerlévéo		35,00 €
Paimpol sous le regard de Faudacq	ASIA Editeur	10,50 €	15,00 €
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals	Laboureur	11,20 €	14,00 €
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90 €
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7,49 €	9,90 €
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62 €
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6,58 €	8,90 €
Pawana	JMG Le Clezio	5,37 €	7,10 €
Pêche à pied	Michel Le Quement	3,78 €	5,00 €
Pêcheur d'Islande BD - T1 et T2	Alexandre Noyer	15,05 €	19,90 €
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Pêcheur d'Islande édition de l'Hermine	Pierre Loti	14,08 €	22,00 €
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18,90 €	25,00 €
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3,94 €	5,20 €
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00 €
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5,22 €	6,90 €
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12,85 €	17,00 €
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11,35 €	15,00 €
phare	collectif	5,91 €	7,80 €
Pierre Loti - Le Monde, en passant	Alain Quella-villéger, Bruno Vercier	15,80 €	20,90 €
Pierre Loti dessinateur	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26,09 €	34,35 €
Pierre Loti dessinateur - Une oeuvre au long cours	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26,08 €	34,50 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
 Reçu en préfecture le 25/10/2024
 Publié le
 ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

Pierre Loti et le Pays basque	MARÇOT Jean-Louis	22,68 €	30,00 €
Pierre Loti photographe	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	28,73 €	38,00 €
Pierre Loti, d'enfance et d'ailleurs	Bruno Vercier	9,60 €	15,00 €
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00 €
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11,30 €	14,95 €
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9,00 €	22,00 €
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14,97 €	19,80 €
Pontée	Jean-Paul Honoré	12,10 €	16,00 €
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00 €	20,00 €
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5,98 €	7,90 €
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18,40 €	23,00 €
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50 €
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00 €
Racleurs d'océans	Anita Conti	7,87 €	10,40 €
Rade amère	Ronan Gouézec	4,80 €	7,50 €
Ramuntcho	Pierre Loti	6,96 €	9,20 €
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00 €
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et François Lepage	6,80 €	9,00 €
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50 €
Sein, 18 juin 1940, Ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50 €
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96 €	29,95 €
Soldats bleus. Journal intime (1914-1918)	Pierre Loti	7,94 €	10,50 €
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60 €	18,00 €
Station de sauvetage de Pors Even en Ploubazlanec 1897-1953	François Souquet	10,00 €	10,00 €
Suprêmes visions d'Orient	Pierre Loti	11,20€	14,00€
Sur l'eau	Maupassant	4,16 €	5,70 €
Terre-Neuvas	Chabouté	13,80 €	18,25 €
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50 €
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00 €
The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12,39 €	19,30 €
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseume, Kraehn	11,20 €	13,99 €
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00 €
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00 €
Triste XIXème siècle pour les Côtes du Nord	Jean Martin	16,64 €	22,00 €
Typhon	Joseph Conrad	4,61 €	6,10 €

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
 Reçu en préfecture le 25/10/2024
 Publié le
 ID : 022-200067981-20241015-DEL2024_10_217-DE

Ultramarins	Mariette Navarro	6,90 €	15,00 €
Un brise-glace sous les tropiques	Nicolas Vial	29,64 €	39,00 €
Un feu s'allume sur la mer	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00 €	16,25 €
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7,56 €	10,00 €
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10 €
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00 €
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	5,29 €	7,00 €
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00 €	15,00 €
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5,37 €	7,10 €
Un siècle d'images à Paimpol autour du port	Yvonnig Photographe	30,00 €	30,00 €
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00 €
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82 €	24,90 €
Une histoire des courses au large	Charlotte Mery	19,72 €	25,95 €
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6,35 €	8,40 €
Veuves de pêcheurs	Pierre Loti	6,80 €	9,00 €
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12,85 €	17,00 €
Vies de deux chattes	Pierre Loti	4,62 €	6,00 €
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4,16 €	5,50 €
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90 €
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6,96 €	9,20 €
Voyager en cargo, 25 portraits de bourlingueurs	Françoise de Tailly , Mathilde Giard	11,35 €	15,00 €
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12,80 €	20,00 €
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
DVD			
Affiches, cartes postales			
Affiche - Henri Rivière- Les Bords du Trieux au crépuscule	Armel Brittany	35,00 €	35,00 €
Affiche - Mathurin Méheut - Le Homard bleu	Armel Brittany	25,00 €	25,00 €
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5,00 €
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7,00 €
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		5,00 €
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7,50 €	15,00 €
Affiche Milmarin	Milmarin		2,00 €

Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3,00 €
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7,00 €
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1,00 €	1,00 €
Carte postale Chapelle de Perros Hamon	Association Plaeraneq Gwechall	0,50 €	0,50 €
Carte postale Loti	Collection ouest	1,00 €	2,00 €
Carte postale Milmarin - offerte			- €
Cartes postales - Henri Rivière	Armel Brittany	2,50 €	2,50 €
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1,10 €
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1,10 €
Cartes postales du territoire	Quyen	1,12 €	1,50 €
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1,00 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0,50 €	1,00 €
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80 €	1,00 €
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1,10 €
Enveloppes cartes postales			0,30 €
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16,00 €	20,00 €
Jeux, Jouets			
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90 €	19,00 €
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00 €
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7,52 €	9,95 €
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3,00 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5,22 €	7,50 €
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4,60 €	10,90 €
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10,55 €	13,95 €
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2,95 €	3,90 €
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33,33 €	45,00 €
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10,00 €	10,00 €
Matelotage kit	Marc Vidal	4,42 €	6,90 €
Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5,60 €	13,90 €
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	22,90 €	22,90 €

Procès-verbal

Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7,52 €	9,95 €
Porte-conteneurs en bois	Vilac	25,54 €	39,90 €
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans (Bateau a voile)	Ouneed	1,66 €	5,00 €
Divers			
Broche Loti	Collection ouest	1,75 €	3,50 €
Gobelets réutilisables Milmarin		1,05 €	1,50 €
Henri Rivière - carnet les bords du Trieux	Armel Brittany	14,90 €	14,90 €
Magnet Loti format 1	Collection ouest	3,25 €	6,50 €
Magnet Loti format 2	Collection ouest	2,50 €	5,00 €
Marque-page Loti	Collection ouest	1,00 €	2,00 €
Mathurin Méheut - carnet le homard bleu	Armel Brittany	14,90 €	14,90 €
Photocopie couleur			0,20 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €

Ces prestations sont réalisées selon le principe de l'encaissement pour compte de tiers :

Produit	Prix de vente	Commission prélevée par l'OIT	Recettes rétrocédées à l'Agglo par l'OIT	Part Agglomération sur la rétrocession
Collection des jeux de piste	3.00€	/	3.00€	100%
Cartes postales Milmarin	1.10€	10%	0.99€	100%
Affiche Milmarin	2.00€	10%	1.80€	100%

Une convention de vente pour tiers est signée entre l'Agglomération et l'OIT pour convenir des modalités de vente : fréquence de la rétrocession par l'OIT, gestion des stocks et réapprovisionnement.

7. Nouveaux tarifs de la boutique

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT HT	P. VENTE	Commentaire
Les marins ne savent pas nager - Tome 2 (poche)	Dominique Scali	6,76 €	8,90 €	Nouvelle entrée boutique
E.M L'idée du large	François Mousset	11,40 €	15,00 €	Nouvelle entrée boutique
Le littoral, le passé futur de la Bretagne du XVe au XXI siècle	Gérard Le Bouédec et Yves-Marie Paulet	15,20 €	20,00 €	Nouvelle entrée boutique
La mer autour de nous	Rachel Carson	9,12 €	12,00 €	Nouvelle entrée boutique
La foret amante de la mer	Hatakeyama Shigeatsu	15,20 €	20,00 €	Nouvelle entrée boutique
Une belle grève de femme - Les penn Sardin, Douarnenez 1924.	Anne Crignon	7,60 €	10,00 €	Nouvelle entrée boutique
Le vieil homme et la mer - FALC	Ernest Hemingway	16,72 €	22,00 €	Nouvelle entrée boutique
L'île au Trésor - FALC	Robert Louis Stevenson	13,68 €	18,00 €	Nouvelle entrée boutique

Corvette Roselys 1942	Marguerite Giret	19,76 €	26,00 €	Nouvelle entrée boutique
Bateau en bois (jeux)	Maison Tirot	22,72 €	29,90 €	Nouvelle entrée boutique
Les marins ne savent pas nager - Tome 1 (poche)	Dominique Scali	7,14 €	9,40 €	Changement de tarif éditeur
L'océan me dit reviens (poche)	Guirec Soudée	6,54 €	8,60 €	Changement de tarif éditeur
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	6,00 €	7,90 €	Changement de tarif éditeur
Mes années pourquoi - les bateaux	Laurence Muguet	9,80 €	12,90 €	Changement de tarif éditeur
Mes années pourquoi - la Bretagne	Erell Gueguen	9,80 €	12,90 €	Changement de tarif éditeur
Mon ile	Alain Lebrun	10,26 €	13,50 €	Changement de tarif éditeur
Femmes d'aventures	collectif	9,80 €	12,90 €	Changement de tarif éditeur
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	6,80 €	8,95 €	Changement de tarif éditeur

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les nouveaux tarifs de MILMARIN pour les animations et la boutique.

DEL2024-09-210

MISE EN ŒUVRE DU P.O.S.S. (PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE DES SECOURS) DANS LES PISCINES

L'article D-322-16 du code du sport impose la rédaction d'un plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) dans les établissements de baignade d'accès public et payant. C'est une organisation spécifique à chaque établissement, tenant compte des lieux, du public reçu, de l'activité proposée et des heures d'ouverture de celui-ci.

En plus de ces caractéristiques précises, le POSS détermine également le nombre de personnel de surveillance, ses compétences obligatoires pour assurer une surveillance constante et adaptée. Pour cela il matérialise les postes de surveillance fixes et mobiles, les moyens de communication, mais aussi la périodicité des exercices de sécurité, les conduites à tenir en cas d'accident etc.

Le code du sport demande un POSS en perpétuelle réécriture pour tenir compte de l'évolution des pratiques et de la jurisprudence imposant de nouvelles règles sécuritaires.

Les principaux changements concernent :

- La mise en place et les modalités de la surveillance lors des moments de forte affluence attendus et lors des différents publics accueillis
- L'intégration dans le planning MNS des moments de pause obligatoire pour le MNS
- Des consignes de surveillance -protocole- à respecter obligatoirement par l'équipe des MNS (attitude, posture, communication, intervention...)
- La fixation de « postes de surveillance » et de « zones de surveillance »
- La création d'un « carnet du MNS » annexé au POSS
- La désignation d'un chef d'agrès (coordonnateur des secours) par journée tel que cela se pratique dans les organes de secours (SDIS et SAMU)
- L'intégration de tous les cas particuliers d'évacuation et de mise en sécurité des usagers (accident, incendie, risques chimiques, intrusion terroriste...)

- Une rédaction plus synthétique du POSS permettant l'extraction de certaines pages des consignes de conduites à tenir et méritant un affichage particulier (à l'infirmerie ou à l'accueil par exemple) à destination du personnel (pour rappel)

Vu l'article D-322-16 du code du sport imposant la rédaction d'un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) dans les établissements de baignade d'accès public et payant en perpétuelle réécriture pour tenir compte de l'évolution des pratiques et de la jurisprudence imposant de nouvelles règles ;

Vu la rédaction d'une norme AFNOR -NF S52S - juin 2023- Piscine à usage public et/ou collectif – Exigences de surveillance- organisation et mise en œuvre- fixant un nombre de recommandations suffisamment précises pour favoriser à elle seule la réécriture de nos POSS respectifs (Guingamp et Paimpol) qui, en matière de personnel de surveillance (à Guingamp), en amplitude de surveillance (Guingamp et Paimpol) et en consignes précises et contraignantes à l'intention de nouveaux personnels (Guingamp et Paimpol) ne répondaient pas à cette nouvelle norme ;

Considérant que cette norme sera une obligation légale ;

Considérant que les POSS de la Piscine AR POULL NEUIAL a été validé le 25 juin 2015 et celui de ISLANDIA le 20 décembre 2014 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les nouveaux POSS des piscines de Guingamp et de Paimpol ;
- Autorise le Président à signer les deux POSS.

DEL2024-09-211

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE MADAGASCAR
TERRITOIRES VOLONTAIRES : CONVENTION DE PARTENARIAT
QUADRIPARTITE**

Samuel LE GAOUYAT : Appel à manifestation d'intérêt, rapidement, il vous est proposé ce soir de donner au Président l'accord pour signer la convention dans le cadre d'un programme Territoires volontaires avec quatre missions de volontariat : deux missions de volontariat de service civique en France et deux missions d'engagement de service civique à l'international et plus particulièrement dans la région de Bongolava à Madagascar.

On est bien sur une action de renforcement des actions de coopération internationale. On souhaite renforcer le principe de réciprocité, c'est-à-dire « faire venir » et « aller vers » : faire venir deux jeunes Malgaches et permettre à deux jeunes de notre territoire d'aller sur une période donnée et avoir des actions dans le cadre d'un service civique international.

Vous avez dans la délibération la répartition des dépenses et des recettes avec un équilibre puisque c'est un projet de manifestation d'intérêt qui a été conjointement déposé par Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, un parfait équilibre du partage des modalités et des montants.

Une petite précision par rapport à l'écriture de la délibération : il y a un petit changement de date depuis la rédaction de cette délibération. Il est proposé d'accueillir les Malgaches non pas à partir de novembre, mais à partir de janvier, ce qui facilitera l'accueil au niveau notamment de l'hébergement et plus particulièrement leur donner la possibilité d'avoir des actions au sein de nos services Jeunesse, c'est-à-dire de permettre d'avoir un service civique qui intègre la période estivale et de pouvoir aussi participer à des activités dans le cadre de l'Enfance-Jeunesse et notamment de nos AESH.

Ce qui occasionne une autre modification, c'est le départ des deux missions d'engagement à

l'international à Madagascar, un départ proposé à partir de septembre et non de juillet, ce qui décale un peu la mission par rapport à l'écriture que vous avez dans la délibération.

Cyril JOBIC : J'en profite, puisqu'on parle de Madagascar, pour dire qu'on a reçu, il y a une dizaine de jours, une délégation de l'APDIP, notre partenaire. Ils m'ont demandé, lors du prochain Conseil d'agglomération, de vous saluer et de vous remercier pour cette convention. Voilà, le travail est fait !

Considérant l'avis favorable du comité de sélection concernant le dossier déposé par Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté dans la cadre de l'AMI 3 du programme Territoires Volontaires (en date du 20 mai 2024), qui propose un accompagnement « clés en main » aux collectivités territoriales et un soutien financier renforcé de la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile, pour leur faciliter l'accès au volontariat international ;

Considérant qu'il s'agit pour Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté de renforcer les actions de coopération décentralisée engagées depuis 15 ans avec des communes rurales de la Région du Bongolava à Madagascar, au travers le volontariat international ;

Considérant que le projet prévoit la réalisation de 4 missions de volontariat, 2 pour Guingamp-Paimpol Agglomération, et 2 pour Leff Armor Communauté (à l'accueil et au départ vers Madagascar) ;

Considérant que le financement du projet d'un montant total de 62 344.80 euros sera assuré à 17 % par Guingamp-Paimpol Agglomération, soit un montant de 10 318.80 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les termes de la Convention de partenariat Quadripartite pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates de l'AMI 3 du programme Territoires Volontaires ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires.

Vincent LE MEAUX : Nous en venons à la dernière commission, la commission Développement humain et social, avec Claudine GUILLOU sur le rapport d'activité 2023. Vous pourrez aussi interroger nos collègues sur les dossiers liés aux gens du voyage.

Claudine GUILLOU : Merci. Concernant le CIAS, il est lié à l'Agglomération par une convention d'objectifs et de moyens. Le CIAS est chargé de la conduite de la politique du développement social et l'Agglomération lui apporte un accompagnement technique, financier et opérationnel.

Outre la présentation des comptes administratifs, le CIAS se doit de présenter un rapport d'activité de l'année précédente, donc pour aujourd'hui il s'agira de l'année 2023, ce rapport ayant été validé par le Conseil d'administration du CIAS.

Concernant les compétences du CIAS, il est compétent dans la gestion de l'EHPAD Les Magnolias de Pontrioux, compétent en termes de développement social est compétent dans le cadre du CISPDR, le « Contrat intercommunal pour la sécurité et la prévention de la délinquance et de la radicalisation ».

La gouvernance est assurée par un Conseil d'administration, une commission permanente, un observatoire de l'action sociale, des groupes de travail et une équipe de trois personnes : un directeur chargé de la gouvernance du CIAS, un agent chargé de la gestion administrative et comptable et un poste de chargé de développement social.

Le budget s'établit à un petit peu moins de 300 000 € dont plus de la moitié est consacrée aux salaires des trois agents, 73 000 € pour la prévention et 21 000 € pour le développement social.

Concernant les décisions prises en 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises, déjà au titre du CISPDR, lequel agit sur trois axes : la jeunesse, les violences intrafamiliales, la tranquillité publique et la sécurité routière.

De nombreuses actions sont menées, qui s'appuient sur un diagnostic qui fait état de certains constats et à partir de ces constats, un grand nombre d'actions sont déclinées sur l'ensemble du territoire. Ces actions ont mobilisé plus de 2 000 personnes en 2023.

Toujours sur le CISPDR, plusieurs actions ainsi que des groupes de travail : un groupe de travail qui concerne les chefs d'établissement scolaire. Ce groupe se réunit plusieurs fois dans l'année, 20 collèges et lycées sont au rendez-vous.

Des groupes de travail concernant les violences intrafamiliales, avec trois rencontres programmées réunissant 16 partenaires en 2023 ; deux groupes de soutien aux victimes de violences conjugales : 56 femmes y sont inscrites et 12 sont présentes en moyenne à chaque séance. Il y a un groupe sur Saint-Agathon et un groupe sur Plourivo.

Également des groupes de travail concernant la tranquillité publique avec un temps de travail organisé à Paimpol en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du CISPDR, plusieurs actions ou dispositifs de prévention ont été financés. Le CIAS a publié un appel à projets en 2023 pour que les promoteurs et les partenaires du territoire puissent s'inscrire dans les priorités définies.

Par le biais de cet appel à projets, plusieurs dispositifs ont été soutenus : l'association Beauvallon, l'association Sésame, l'association Maison de l'Argoat, l'ADAJ (Association départementale Alternatives judiciaires), le CIDFF (Centre d'information sur les Droits des femmes et des familles), l'association L'Image qui parle, l'association Le Gué et le CCAS de la Ville de Guingamp.

En parallèle, deux conventions d'objectifs et de moyens sont en cours, une qui concerne le poste d'intervenante sociale en gendarmerie. C'est un poste avec un triple financement : l'Agglomération par la voie du CIAS, le Département et l'État. L'autre concerne le service « Avec elles » de la Maison de l'Argoat.

Concernant le CISPDR, c'est vraiment un dispositif très dynamique, désormais parfaitement identifié sur le territoire, tant au niveau des CCAS qu'à celui du public scolaire ou de la société civile.

Ensuite, sur le développement social, la feuille de route du CIAS se décline à travers l'Observatoire de l'action sociale qu'il nous faut suivre et réactualiser en permanence et l'animation et la coordination d'un réseau « Action sociale ». Il y a très régulièrement, sur les différents points du territoire, des rencontres organisées en direction des CCAS ou des adjoints aux affaires sociales des communes – il n'y a pas de CCAS dans toutes les communes.

Par ailleurs, nous apportons un soutien technique et juridique aux communes et il y a des conférences et des réunions thématiques qui sont organisées.

Je vous parlais des temps de travail avec les CCAS et les communes : nous avons eu en 2023 des réunions d'information et d'échange dans le cadre du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale avec la présentation d'un espace de vie sociale, la présentation de dispositifs et de programmes de prévention : la Mutuelle solidaire, la plate-forme de mobilité, le programme CISPDR dont je viens de parler et les ateliers « Bien vieillir en Bretagne ».

Plusieurs outils ont été également constitués : un annuaire des aides sociales qui a été distribué aux communes, un règlement pour l'attribution des aides facultatives et un projet de règlement intérieur des CCAS. Concernant le développement social, il y a eu plusieurs actions financées.

S'agissant de l'EHPAD de Pontrioux, on a un suivi de l'état réalisé des recettes et des dépenses, d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses. On a aussi travaillé sur le RIFSEEP.

Également – et on y est toujours – on travaille avec La Roche-Jaudy sur un projet de GCSMS puisque c'est une des demandes des autorités de tutelle que sont le Département et l'ARS en amont du projet de reconstruction de l'EHPAD de Pontrioux.

Nous avons également travaillé en 2023 sur la reconstruction de cet établissement. Aujourd'hui, nous sommes à un tournant puisque tout le travail qui a été nécessaire est prêt, nous le présenterons prochainement aux autorités de tutelle en espérant la validation.

Nous espérons également pouvoir enfin concrétiser ce travail qui date de plusieurs années.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour tous ces points d'information et ces précisions. On a la convention de reversement d'aide au logement temporaire et la location de terrain familial locatif à Guingamp (mise à disposition d'un bâtiment). Merci à Guingamp.

Gilles PAGNY : Un point sur les gens du voyage. Comme vous le savez, la commune de Plouézec a mis un terrain à disposition pour les gens du voyage. Ça a pris un tout petit peu de retard, mais ça s'est fait (c'était début juin). Ça s'est très bien passé, un peu de mécontentement parce qu'il n'y a pas le Wi-Fi, pas toujours la télé et ils ne sont pas au bord de la mer.

Je tiens à dire que le fait d'avoir mis ce terrain à leur disposition a permis qu'ils ne soient pas allés sur d'autres secteurs que celui-là. Je suis donc assez content d'avoir pris cette décision et ça confirme que c'était un bon choix. 2024 s'est bien passée et j'espère que les prochaines années se passeront de la même façon. Qu'ils n'envahissent donc pas les terrains publics en ayant mis ce terrain à disposition. Merci.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cette observation très utile pour la suite de nos travaux avec Yannick LE GOFF et pour parfaire le dispositif sur les autres communes concernées sur le territoire, quel qu'il soit (le nord, le sud et le centre autour de Guingamp notamment).

DEL2024-09-212

CIAS : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2022-06-100 en date du 14 juin 2022 approuvant une convention d'Objectifs et de Moyens qui a pour objet de définir les engagements réciproques du Centre Intercommunal d'Action Social et de l'Agglomération ;

Vu la délibération du CIAS DEL2024-05-25 en date du 27 mai 2024 approuvant le rapport d'activités 2023 ;

Considérant que le CIAS doit présenter un rapport d'activités de l'année précédente.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération,

- Prend acte du rapport d'activités du Centre Intercommunal d'Action Social 2023 tel que présenté en annexe.

DEL2024-09-213

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION DE REVERSEMENT DE L'AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE

Vu le Code de la sécurité sociale, article L 851-1, qu'une aide est versée aux gestionnaires d'une ou plusieurs aire(s) d'accueil de gens du voyage, en fonction du nombre total de places conformes et disponibles ainsi que de l'occupation effective de celles-ci ;

Vu le marché public n°2023-005-01 avec l'opérateur Saint-Nabor Servie concernant la gestion des aires d'accueil de Paimpol et de Ploumagoar ;

Considérant que Saint Nabor Services perçoit, en lieu et place de l'Agglomération, délégante de cette gestion, l'aide versée par l'Etat et le fond national des prestations familiales ;

Considérant que Saint Nabor Services s'est engagé, à reverser, chaque année, l'intégralité des sommes perçues au titre de l'aide au logement temporaire (ALT 2) à l'Agglomération ;

Considérant la convention ci-annexée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide dans le cadre de la gestion des aires d'accueil de Paimpol et de Ploumagoar, les termes de la convention ci-annexée, relative au reversement par la société Saint-Nabor Services de l'aide au logement temporaire 2 en faveur de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de reversement annuelle établie entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Saint-Nabor Services dans le cadre du marché de prestation de service relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

DEL2024-09-214

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : LOCATION TERRAIN FAMILIAL LOCATIF À GUINGAMP

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage pour l'aménagement, l'entretien, la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs ;

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est un document prescriptif, il qu'il indique les secteurs d'implantation pour les aires permanentes, les aires de moyenne capacité, les aires de grands passages, ainsi que l'inscription d'une offre d'habitat adapté dans les documents d'urbanisme ;

Considérant la mise à disposition par la Ville de Guingamp d'un logement situé 70 rue Penquer à Guingamp ;

Considérant qu'il convient de valider le montant du loyer proposé par le COPIL en date du 10 juillet 2024 d'un montant de 350 € (les charges seront à la charge du locataire), re-valorisable chaque année selon l'indice INSEE ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le tarif du loyer du terrain familial situé au 70 rue Penquer à Guingamp à 350 euros (les charges seront dues par le locataire) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

Vu,
Le Président
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT